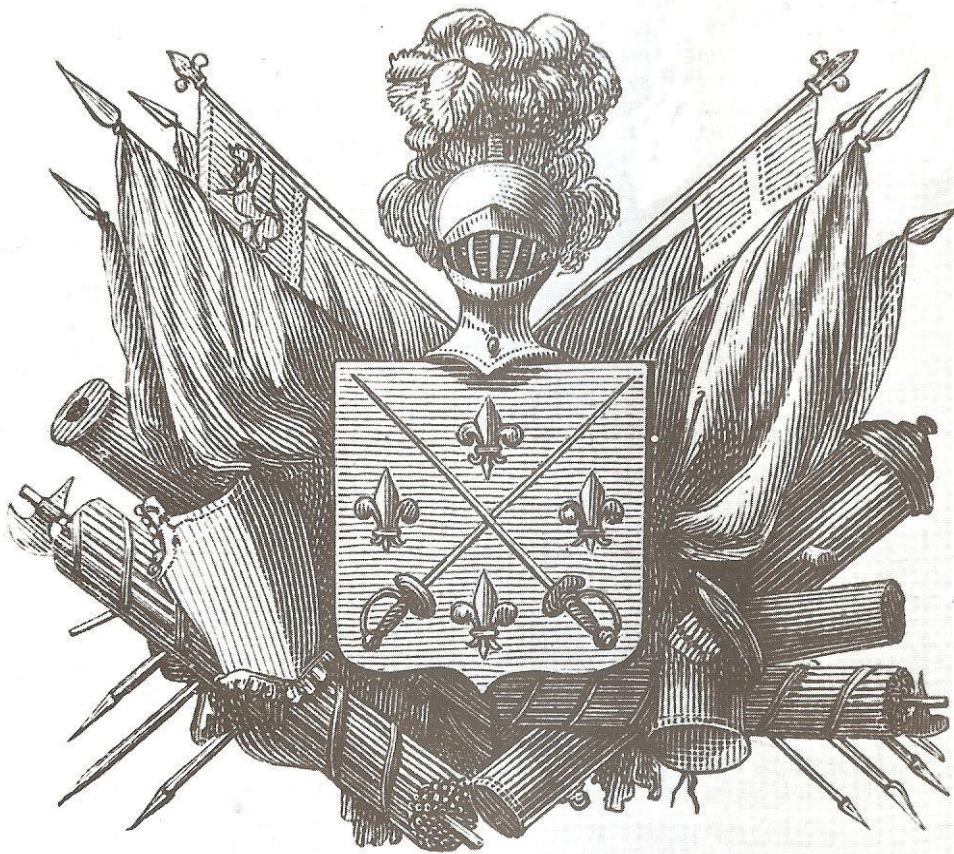


GLOSSAIRE D'ESCRIME

TERMES ANCIENS & MODERNES



ÉCOLE FRANÇAISE

MMXII – MMXXII

Le présent Glossaire propose, pour chaque terme d'escrime, les définitions données par les maîtres d'armes de l'école française. Lorsqu'une définition ne suit pas l'usage commun elle sera écrite en rouge. Ce Glossaire n'a pour but que d'être un simple outils de transmissions de savoirs qui, depuis le seizième siècle et sans discontinuité, ont été forgés par le travail de plusieurs générations de maîtres d'armes. Les anciennes définitions doivent être préservées et transmises ; de nouveaux termes et de nouvelles définitions pourront être intégrés au fil du temps dans ce Glossaire afin de rendre compte de l'évolution de l'escrime et de son adaptation au monde moderne. Certains termes ou expressions ne sont pas à proprement parlé des termes de l'Art ; issus le plus souvent du monde militaire, ils évoquent toutefois un aspect technique de l'escrime, ils sont précédés du signe "♦".



— A —

Absence de fer. — « On nomme absence d'épée l'action d'abandonner momentanément le fer ennemi, en s'écartant de la ligne, dans le but de déranger les projets de l'adversaire, de l'ébranler, ou de l'engager à attaquer » (**Gomard**).

— « Faire une absence d'épée, c'est, lorsque l'on est en garde, les épées engagées, quitter celle de son adversaire en la laissant dans la même ligne d'engagement » (**Cordelois**)

— « L'absence de fer répond à deux objets : 1°) Au point de vue défensif : Échapper aux effets de puissance et, d'une manière générale, remédier à l'infériorité de main ; 2°) Au point de vue offensif Provoquer une action adverse pour en tirer parti » (**Règlement 1908**, Titre I, chap. 2, art. 2).

— « Action qui consiste à quitter le contact du fer adverse » (**Thirioux**, fleuret, chap. 10).

— « Action qui consiste à quitter la lame adverse avec laquelle on était en contact » (**Lexique = Glossaire**).

Action. — « C'est employer tous les moyens de corps et d'esprit pour produire quelque effet » (**Lafaugère**).

— « C'est un mouvement exécuté par le tireur pour toucher son adversaire, se préparer à le toucher, ou ne pas être touché. Trois paramètres permettent d'analyser une action du point de vue tactique :

1°) distance longue ou courte ;

2°) avec le fer ou sans le fer ;

3°) simple ou composée.

Une action destinée à toucher est simple lorsque l'adversaire ne peut pas prendre un temps ; elle est composée lorsque l'adversaire peut prendre un temps » (**Lullien**).

Actions simultanées. — « Actions lancées en même temps par les deux adversaires » (**Glossaire**).

Adversaire. — « Escrimeur en situation d'assaut » (**Glossaire**).

Aller à l'épée. — « C'est suivre l'épée de l'adversaire dans tous ses mouvements ou écarts » (**Prévost**).

Analyse. — « Opération intellectuelle qui consiste à décomposer oralement la phrase d'armes pour déterminer lequel des deux tireurs est touché » (**Glossaire**).

— « Décomposition chronologique de la phrase d'armes » (**Lexique**).

Appât. — « C'est attirer ou engager à faire quelque chose, dans l'offensive ou la défensive. » (**Lafaugère**).

— « C'est un grand jour donné à l'adversaire dans la ligne de l'engagement ou dans celles qui l'avoisinent pour l'engager à y tirer » (**Gomard**).

— « Ce qui veut dire piège tendu à son adversaire par un jour plus ou moins grand qu'on lui présente dans l'espoir qu'il tirera dans ce jour » (**Cordelois**).

— « C'est un jour offert à l'adversaire dans une ligne, pour l'engager à y tirer » (**Prévost**).

Aujourd'hui on utilise le terme *invite*. A noter que la définition de Lafaugère évoque plutôt la notion de *feinte*.

Appel. — « Faire un appel à son Adversaire, c'est tâcher de l'ébranler par un mouvement du pied et de la main, ou le solliciter d'y tirer » (**Danet**).

— « Faire un appel, c'est frapper la terre du pied droit de manière à produire un certain bruit.

L'appel se fait dans le but d'attirer l'attention de l'adversaire ou de l'ébranler[†] » (**Gomard**).

— « C'est frapper la terre du pied. [...] Les appels se font de pied ferme, dans le but de s'assurer si le corps a conservé son aplomb. [...] On les fait, espérant par leur bruit troubler l'adversaire, l'inquiéter, et tirer parti d'un moment favorable. Un appel peut accompagner la démonstration d'un coup simple ou de coups compliqués » (**Grisier**).

— « L'appel est l'action de frapper le sol du pied droit, quand on est droitier, et du pied gauche quand on est gaucher. [...] Je fais faire l'appel du pied pour assurer une bonne position de jambes, et comme préparation à l'exercice et cérémonie du mur et du salut » (**Cordelois**).

— « Frapper le sol du pied droit en faisant résonner la sandale ; on s'en servait jadis pour appuyer une feinte et émouvoir davantage l'adversaire. Ce moyen bruyant est reconnu aujourd'hui inefficace ; on ne s'en sert plus que dans le salut » (**Prévost**).

— « L'appel est l'action de frapper le sol avec le pied droit. Il a pour but d'ébranler l'adversaire, de renforcer, dans certains cas, l'effet de la fausse attaque. Il est aussi employé, dans l'instruction, pour s'assurer que l'élève a le corps d'aplomb sur les hanches » (**Règlement 1908**, Titre I, chap. 1, art. 6).

— « Faire un appel, c'est frapper le sol avec le pied, pour appuyer une feinte, ou ébranler l'adversaire » (**Glossaire**).

— « Faire un appel, c'est frapper le sol avec le pied » (**Lexique**).

Ajoutons à ces définitions la remarque faite par Baudry ; « Les appels sont un reste de l'escrime préhistorique ; ils étaient alors destinés à effrayer l'adversaire. Aujourd'hui on les emploie pour s'assurer de l'équilibre du corps de l'élève. » (**Baudry**, p. 88).

À-propos. — « C'est saisir l'adversaire au moment, à l'instant qui précède ou qui suit son départ ». (**Lafaugère**).

— « L'à-propos, c'est agir au moment précis. La justesse, c'est la précision dans l'exécution. Agir quand il faut est de l'à-propos ; exécuter comme il faut est de la justesse. L'à-propos est une qualité intellectuelle ; la justesse est une qualité physique : elles participent également à la réussite de tous les mouvements de l'escrime » (**Gomard**).

— « Exploitation instantanée d'une situation favorable créée par l'adversaire » (**Glossaire**).

— « Exploitation instantanée d'une situation favorable » (**Lexique**).

— « L'à-propos est l'adéquation entre la situation du combat ou contexte, une action, et l'instant du déclenchement de son exécution » (**Lullien**).

Arbitre. — « Directeur du combat » (**Glossaire**).

— « C'est le directeur du combat : à ce titre il octroie les touches, sanctionne les fautes et maintient l'ordre » (**Lexique**).

Arrêt. — « Action contre-offensive directe qui prend un temps d'escrime à l'offensive » (**Thirioux**, fleuret, chap. 18).

— « Action uniquement "offensive", qui a pour but de toucher un adversaire qui attaque en commettant une faute technique [...] il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'opposition, la faute commise par l'attaquant occasionnant un retard justifiant l'exécution d'une contre-attaque » (**Cléry 1973**, chap. 2, XV).

— « Action contre-offensive simple » (**Glossaire**).

— « Action contre offensive simple sans le fer » (**Lexique**).

Arrêt avec fer. Action contre-offensive en prenant le fer adverse, autrefois appelée *coup de temps*. On distingue :

[†] Et donc le solliciter d'attaquer ou pour l'attaquer.

1°) Coup de temps d'opposition. — « Action contre offensive directe qui prend un temps d'escrime à l'offensive en fermant la ligne dans laquelle elle doit se terminer » (Thirioux, fleuret, chap. 18).

— « Action contre-offensive exécutée en fermant la ligne où se termine l'attaque » (Glossaire).

— « Contre offensive exécutée en fermant la ligne où doit se terminer l'offensive » (Lexique).

2°) Coup de temps d'interception. — « Action contre-offensive directe qui prend un temps d'escrime à l'offensive en fermant la ligne où elle doit passer » (Thirioux, fleuret, chap. 18).

— « Action contre-offensive empêchant le passage de l'attaque adverse dans la ligne où elle devait se terminer. Appelée autrefois "barrage" » (Glossaire).

— « Contre offensive qui intercepte le passage de l'offensive adverse en cours d'exécution » (Lexique).

Assaut. — « Face à face entre deux escrimeurs cherchant à se toucher sans être touché » (Lexique = Glossaire).

Assesseur. — « Fleuret : Assistant du président de jury ; sa fonction consiste à déterminer la matérialité et la validité de la touche au fleuret non électrifié et au fleuret électrique, à surveiller l'utilisation correcte de la main ou du bras non armé. Épée : Appelé juge de terre ; sa fonction consiste à déterminer la validité de la touche. Sabre : Assistant du président du jury ; sa fonction consiste à déterminer la validité et la matérialité de la touche » (Glossaire).

— « Au fleuret et au sabre non électrifié sa fonction consiste à déterminer la matérialité et la validité de la touche. Assistant du président de jury, il surveille l'utilisation du bras ou de la main non armés, la substitution de surface valable, les touches portées au sol à l'épée et toute autre faute définie dans le règlement » (Lexique).

Attaque. De façon la plus générale, « l'attaque est l'action du tireur qui cherche à frapper son adversaire » (Manuel 1877, partie 1, art. 2). Dans cette définition la notion d'attaque recouvre celles d'action offensive et d'action contre-offensive. Pour une plus grande clarté dans le discours, il est nécessaire de faire la distinction entre ces diverses actions ; ainsi : « l'attaque est une action offensive comportant le développement » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 1). On peut étendre cette définition ainsi : « l'attaque est une action offensive comportant le développement ou la flèche » ou encore « l'attaque est une action offensive exécutée avec une progression des appuis vers l'avant ».

Cependant pour faciliter l'arbitrage, tout particulièrement dans une arme de convention, il est convenu que (Règlement FIE, t.7) « l'attaque est l'action offensive initiale exécutée : en allongeant le bras, et menaçant continuellement la surface valable de l'adversaire, précédant le déclenchement de la fente ou de la flèche ».

« Action offensive initiale exécutée en allongeant le bras et portée avec un mouvement progressif (fente, flèche, etc.). Elle peut être simple ou composée, renforcée d'actions sur le fer adverse » (Glossaire).

Le lexique donne « Action offensive initiale entreprise[†] : en allongeant le bras ; en menaçant continuellement la surface valable ; portée avec un mouvement progressif des jambes vers l'avant » (Lexique).

Une attaque est ou simple ou composée selon qu'elle résulte d'un seul mouvement ou de

[†] Entreprendre signifie : « Prendre la résolution de faire quelque chose, quelque action, quelque ouvrage, et commencer à la mettre à exécution. Commencer à exécuter ce qu'on a décidé d'accomplir ». Ce terme est plus fort que le terme exécuté employé dans le Règlement FIE.

plusieurs mouvements (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2 ; *Règlement FIE*, t.8 ; *Cléry 1965*, chap. 17 & 18).

Attaque dans l'attaque. — « L'attaque dans l'attaque est un coup porté à l'adversaire, en se fendant, dans le temps même où celui-ci porte le sien » (*Cléry 1973*, chap. 2, XV).

— « Locution erronée utilisée à la place de contre-attaque » (*Glossaire*).

Attaque d'autorité. — « Quand le fer est maintenu jusqu'à la finale même de l'attaque, cette attaque est dite attaque d'autorité » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 3).

Attaque composée. — « Les coups composés sont ceux où le coup simple porté est précédé d'une ou plusieurs feintes, *ou d'une attaque à l'épée* » (*Gomard*).

— « Quand l'attaque, ainsi définie, est précédée d'une ou plusieurs feintes d'attaques, elle est dite composée » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « L'attaque est dite composée lorsqu'elle est précédée d'un, ou de plusieurs, mouvements de pointe destinés à tromper une, ou plusieurs, parades adverses » (*Cléry 1965*, chap. 17, a).

— « L'attaque est composée lorsqu'elle trompe une ou plusieurs parades provoquées par une ou plusieurs feintes » (*Thirioux*, fleuret, chap. 14).

— « L'attaque est composée lorsqu'elle comprend une ou plusieurs feintes d'attaque » (*Glossaire*).

— « L'attaque est composée lorsqu'elle comprend une ou plusieurs feintes d'attaque. Dans ce cas les feintes d'attaque sont des simulacres d'attaque simple destinés à provoquer une parade adverse pour en tirer parti » (*Lexique*).

Attaque à l'épée. — « Faire une attaque à l'épée c'est exercer avec son fer une action quelconque sur le fer ennemi. L'attaque à l'épée a pour but d'ébranler l'adversaire en l'attirant là où l'on ne veut pas l'attaquer, ou de déplacer son fer d'une position menaçante. Il y a plusieurs manières d'attaquer l'épée, savoir : la pression, le battement, le faux battement, le liement et le croisé » (*Gomard*). Ce terme recouvre en partie les attaques au fer et les prises de fer.

— « Mot inutile qui servait à désigner sans explication soit le battement, engagement, froissement ou pression » (*Cordelois*).

Attaque au fer. — « Les attaques au fer sont des actions plus ou moins prononcées exécutées sur le fer adverse et ayant pour but de préparer et faciliter l'offensive par les réactions qu'elles provoquent » (*Thirioux*, fleuret, chap. 16).

— « Préparations dont le but essentiel est d'agir sur le fer adverse, avec plus ou moins d'intensité : soit pour l'écarter, et permettre de pénétrer dans la ligne ainsi ouverte (battement, pression, froissement) ; soit pour provoquer une réaction tactile qui l'entraîne d'un côté, pour permettre d'attaquer de l'autre (battement, pression) » (*Cléry 1973*, chap. 2, XIII).

— « Actions exécutées sur la lame adverse. Elles comprennent : le battement, la pression, le froissement » (*Glossaire*).

Le lexique définit les **attaques du fer** : « Actions destinées à ébranler la lame adverse » (*Lexique*).

— « Faire une attaque à l'épée c'est exercer avec son fer une action quelconque sur le fer ennemi » (*Gomard*).

Attaque d'immobilité. — « Attaque lancée sur un adversaire, à partir d'une attitude immobile » (*Glossaire*).

Attaque en marchant. — « On devrait dire "attaque par marche et fente, ou par marche et

flèche". (Cette expression vient de la concision de certains commandements : une, deux, en marchant, doublez en marchant, au lieu de : feinte de dégagement en marchant, trompez les contres) » (Glossaire).

Attaque au retrait de la main. — « L'attaque est dite "au retrait de la main" lorsqu'elle a pour but d'atteindre une des cibles découvertes par le retrait du bras armé provoqué par la feinte » (Thirioux, épée, chap. 10).

Attaque simple. — « Le coup simple est celui où l'épée ne fait que le mouvement nécessaire pour se diriger vers le corps. Le coup simple n'admet aucune feinte ; c'est l'attaque réduite à sa plus simple expression, et ne se composant que du seul temps qui mène la pointe vers le corps dans la ligne où l'adversaire est découvert » (Gomard).

— « Le coup est simple lorsqu'il ne résulte que d'un seul mouvement » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « Une attaque est simple lorsqu'elle ne comprend qu'un seul mouvement, la lame ne faisant que le mouvement nécessaire pour toucher l'adversaire » (Cléry 1965, chap. 16, b).

— « l'attaque simple est une action offensive ne comportant qu'un seul temps, exécutée en se fendant ou en flèche » (Thirioux, fleuret, chap. 11).

— « Action offensive, directe ou indirecte, exécutée en un seul temps et coordonnée avec la fente ou la flèche ou la marche. Elle est directe quand elle est portée dans la même ligne (coup droit) ; indirecte quand elle est portée d'une ligne dans une autre par-dessus ou par-dessous la lame adverse (coupé, dégagement) » (Glossaire).

— « L'attaque est simple lorsqu'elle est exécutée en un seul temps. Directe, elle est exécutée avec un mouvement rectiligne de la pointe vers la cible adverse. Indirecte, elle est exécutée avec un mouvement de la pointe qui contourne la lame adverse » (Lexique).

Une attaque simple est *directe* quand elle est portée dans la même ligne (coup droit) ; elle est *indirecte* quand elle est portée d'une ligne dans une autre (coupé, dégagement, contre-dégagement).

Attaques simultanées. — « Attaques déclenchées en même temps par les deux tireurs. Au fleuret et au sabre les touches sont annulées » (Lexique).

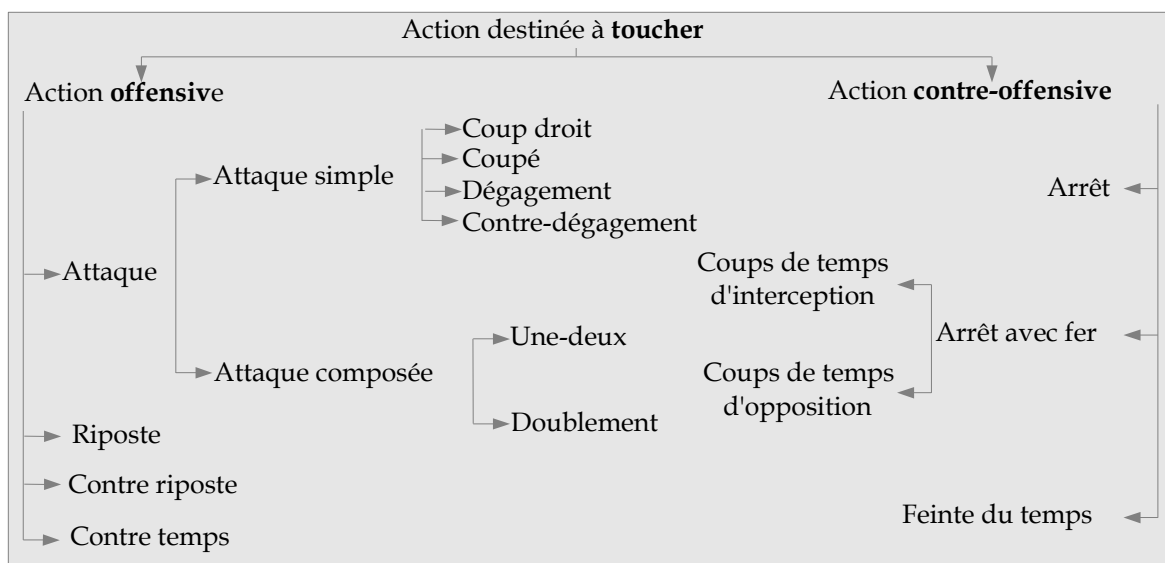


Fig. 1. Classification des actions offensives et des actions contre-offensives

Attaque en un temps. — « L'attaque en un temps est une attaque exécutée à vitesse maximum en un seul mouvement de jambe (fente ou flèche). Cette attaque peut comporter indifféremment un ou deux (1) mouvements de bras (2).

(1) Pas plus de deux mouvements cependant, sinon l'attaque ne peut réellement être portée à vitesse maximum.

(2) Et indifféremment avec ou sans interception du fer adverse dans le mouvement » (Delhomme, Di Martino, Carre).

Avancées. — « Épée. Sabre. Terme qui définit toute partie située en avant de la tête et du tronc (main, avant-bras, etc.) » (Glossaire).

— « A l'épée et au sabre ce terme définit toute cible située en avant de la tête et du tronc » (Lexique).

Avoir de l'autorité dans les parades. — « C'est avoir la force suffisante par la position de la main et de la lame seules pour écarter le fer adverse en fermant la ligne sans s'en écarter soi-même » (Prévost).

Avoir des jambes. — « Signifie être toujours prêt à partir étant bien ployé et sous soi, être stable et ferme sur le pied gauche qui ne doit pas bouger dans le développement ni dans la garde » (La Boëssière).

— « C'est être toujours prêt pour le développement et la retraite au moment voulu, sans que la régularité des positions ait à en souffrir » (Gomard).

— « C'est être bien constitué du bas et s'en servir avec vitesse dans l'attaque, la marche et la retraite et toujours avec aplomb sans ébranlement » (Cordelois).

— « C'est être toujours prêt à attaquer, étant bien plié sur les jambes et assis sur les jarrets ; c'est avoir les jambes souples et fortes ; c'est pouvoir se fendre de loin, se relever, avancer et reculer vite et facilement, d'où détente et coups d'allonge. En général, pour avoir des jambes, il faut avoir la taille. » (Prévost).

Avoir de la main. — « Cela veut dire tromper les parades finement et avec adresse » (La Boëssière).

— « C'est posséder la précision et la justesse nécessaires pour que les mouvements de l'épée s'exécutent au moment précis et comme la volonté l'a conçu » (Gomard).

— « C'est sentir l'épée de tous les doigts, la maintenir sans force, et lui faire prendre à l'improviste et selon les circonstances toutes les directions. C'est tromper finement les parades : enfin ce terme signifie, conduire avec art, justesse, précision, dextérité, vitesse, la pointe de son épée, mais avec le mouvement unique des doigts » (Grisier). L'auteur utilise l'expression plus juste : avoir des doigts.

— « Veut dire qu'on manie l'épée avec dextérité et justesse » (Cordelois).

— « Se dit du tireur qui se sert des doigts et non du poignet et du bras pour faire les différents mouvements ; on dit dans ce sens et d'une façon plus précise : avoir des doigts ; c'est une des plus grandes qualités que l'on puisse avoir en escrime » (Prévost).

Avoir de la tête. — « On dit d'un tireur qu'il a de la tête, quand il ne donne rien au hasard, et qu'au lieu de s'abandonner à son caprice et à ses habitudes, il règle ses mouvements d'après ceux de son adversaire » (Gomard).

— « C'est calculer juste et vite, de prévoir les mouvements de son adversaire pour le tromper en attaques ou parer les siennes » (Cordelois).

— « C'est avoir du jugement ; c'est la faculté de prévoir les attaques de l'adversaire, de juger d'avance les parades qu'il veut faire ou qu'il a dans la main, de lui tendre des pièges sans qu'il s'en aperçoive, de flairer ceux qu'il pourrait vous tendre et d'en tirer parti. Un tireur de tête vient presque toujours à bout d'un tireur de tempérament, fût-il même doué de moyens physiques supérieurs. » (Prévoſt).

Avoir une parade dans la main. — « C'est avoir une parade que l'on forme plus volontiers qu'une autre, sans réflexion aucune, instinctivement ; il faut soigneusement éviter d'avoir plutôt une parade qu'une autre dans la main. » (Prévoſt).

Avoir tort. — « Se dit en général de celui qui prend le temps avec une fausse opposition qui lui laisse recevoir le coup d'attaque ; ou de celui qui redouble ou remet l'épée malgré la riposte qui l'atteint » (Gomard).

— « C'est toucher son adversaire en même temps que vous êtes touché par lui, en agissant contre les règles établies et contre les vrais principes » (Cordelois).

— B —

Balestra. Ce terme vient du mot italien signifiant « arbalète ».

— « Conjonction d'un bond en avant suivi d'une fente » (Glossaire).

— « Saut par poussée du pied arrière et réception simultanée des deux pieds avec appel du pied avant » (Lexique).

— « A footwork preparation, consisting of a jump forwards. It is most often, but not always, immediately followed by a lunge. It is faster than a step forward, which helps change the rhythm and timing of moves » (Wikipedia).

Banderole. — « Cible qui va d'une épaule à la hanche opposée, traversant le corps en diagonale » (Cléry 1973, chap. 4, IX).

— « Sabre. Terme spécifique qui définit l'action offensive portée sur la partie haute opposée au bras armé » (Glossaire).

— « Mouvement destiné à atteindre une cible en la traversant de haut en bas. Historiquement, cette technique désignait une cible » (Lexique).

Battement. — « Le battement est l'action de déplacer le fer adverse en le frappant d'un coup sec allant du faible au fort. Le but du battement est de s'ouvrir la ligne droite vers le corps, ou de déranger la tenue d'épée de l'adversaire pour lui rendre la parade plus difficile » (Gomard). Le battement a dans cette définition le sens de froissement.

— « Le battement est le choc plus ou moins léger de la pointe à la pointe, pour ébranler l'épée opposée et porter plus facilement un coup » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « Le battement est un choc plus ou moins violent exécuté avec la lame sur le fer adverse » (Thirioux, fleuret, chap. 16).

— « Action de frapper la lame adverse » (Lexique = Glossaire).

Bond arrière. — « Sorte de saut en arrière se terminant par l'arrivée simultanée des deux pieds au sol » (Glossaire).

— « Saut en arrière avec poussée et réception simultanée des deux pieds » (Lexique).

Bond avant. — « Sorte de saut en avant se terminant par l'arrivée simultanée des deux pieds au sol » (Glossaire).

— « Saut en avant avec poussée et réception simultanée des deux pieds » (*Lexique*).

Borsody. — « Sabre. Maître hongrois, créateur d'un système défensif encore appelé premier système (tierce, quarte, quinte) » (*Glossaire*).

Botte. Lafaugère est le premier auteur qui fasse une distinction entre la botte et le coup.

— « C'est le coup tiré ; elle ne comporte qu'un seul mouvement » (*Lafaugère*).

— « La botte est la figure de l'attaque à sa terminaison ; c'est le tableau de la position respective des fers, et du tourné du poignet. Nommer la botte, c'est exprimer dans quelle ligne se termine l'attaque, et comment la main est tournée. [...] Il y a huit bottes, parce que la botte peut s'effectuer dans chacune des quatre lignes, et que dans chacune des quatre lignes elle peut se présenter sous la forme de la pronation ou de la supination » (*Gomard*).

— « Ce mot adopté pour le noble art de l'escrime, m'a paru trop commun pour le conserver dans ma théorie, malgré le facile avantage qu'il donne à l'écrivain, sa signification indiquant la finale du coup » (*Cordelois*).

— « Expression vieillie, qui signifiait généralement coup touché ; Lafaugère donnait ce nom à l'action du coup simple tel que coup droit, dégagement, etc. – Suivant Gomard, ce mot servait à désigner à la fois le coup porté et la disposition de la main suivant la ligne dans laquelle ce coup se trouve porté. Cette expression est tout à fait inusitée aujourd'hui, sauf "faire une botte" signifiant assaut (familier) » (*Prévoist*).

♦ **Botte du cochon.** Expression en usage dans le langage militaire du Premier Empire pour désigner le coup de pointe de sabre à la gorge.

Bourrade. « Faire la bourrade » synonyme de « Tirer à bras raccourci » (*Cordelois*).

Bouton. — « Extrémité de la lame se terminant par un méplat au fleuret et à l'épée ; elle est repliée sur elle-même au sabre. Aux armes électriques, le bouton est appelé tête de pointe » (*Glossaire*).

Bras armé. — « Bras porteur de l'arme. Sauf en cas de blessure dûment constatée, le tireur ne peut changer l'arme de main au cours d'un même match » (*Glossaire*).

— « Bras porteur de l'arme » (*Lexique*).

Bras raccourci. — « Expression qualifiant un geste offensif exécuté avec une extension incomplète du bras » (*Glossaire*).

— C —

Capuce. Initialement c'est la partie en forme d'arc de cercle, dans la continuité de la coquille de sabre, qui se fixe sur le pommeau. Le capuce a pour fonction de protéger les doigts des coups de tranchant. Le terme "capuce" tend à désigner aujourd'hui l'ensemble "de la coquille et du capuce".

— « Sabre. L'arc de cercle métallique qui relie, tout en la renforçant, la coquille à l'extrémité de la poignée » (*Glossaire*).

— « Au sabre. Coquille spécifique qui se fixe sur le talon de la lame et le pommeau » (*Lexique*).

Caver. — « C'est chercher à frapper son adversaire en s'éloignant de la ligne d'opposition de manière que le bras et l'épée forment un angle » (*Gomard*).

— « C'est l'inverse de l'opposition ; c'est porter la main lorsque l'on tire dans la ligne du dedans à droite et à gauche quand on tire dans la ligne du dehors, faisant parcourir à son épée une ligne

courbe qui laisse tout le corps à découvert, soit en attaque, soit en riposte » (**Cordelois**).

— « C'est porter la main complètement en dehors de la ligne du côté opposé à l'opposition, le bras et l'épée formant un angle, de façon à toucher l'adversaire malgré sa parade, si celle-ci est faite la main trop éloignée du corps. Ce coup, en dehors des règles établies, est excessivement dangereux en ce qu'il découvre beaucoup celui qui l'emploie. » (**Prévost**).

— « Attaquer, riposter, contre-attaquer en cavant, c'est porter une action offensive ou contre-offensive avec un déplacement exagéré de la main dans la ligne où se termine cette action » (**Glossaire**).

Chagriner l'épée. — « Chagriner l'épée est une expression dont je me sers pour désigner le tireur qui fait constamment des changements d'engagement, des battements, des froissements etc. sans autre but que de tourmenter son adversaire » (**Cordelois**).

Changement d'engagement. — « Le changement d'engagement est un nouvel engagement, pris du côté opposé au précédent » (**Manuel 1877**, partie 1, art. 2).

— « Le changement d'engagement est un engagement pris dans la ligne opposée à celle dans laquelle on se trouvait déjà » (**Règlement 1908**, Titre I, chap. 2, art. 2).

— « Changer d'engagement, c'est prendre l'engagement dans la ligne opposée à celle dans laquelle on se trouvait déjà » (**Lexique = Glossaire**).

Changement d'épée. — « Changer d'épée, changement d'épée ; expression impropre signifiant changer d'engagement ou changement d'engagement » (**Prévost**).

Changez-battez. — « Changement d'engagement se terminant par un battement sur la lame adverse » (**Glossaire**).

Changez-coulez. — « Changement d'engagement se terminant par un coulé » (**Glossaire**).

Changez-froissez. — « Changement d'engagement se terminant par un froissement » (**Glossaire**).

Changez-pressez. — « Changement d'engagement se terminant par une pression sur la lame adverse » (**Glossaire**).

Chasser les mouches. — « S'entend des mouvements irréguliers, lorsqu'au lieu de prendre des contre ou toute autre parade double, on pare à l'aventure à droite et à gauche » (**La Boëssière**).

Cible. — « Surface à atteindre. Par rapport à la main adverse, on distingue la cible haute et la cible basse » (**Glossaire**).

— « Portion de surface valable.

Usuellement au sabre : tête, ventre, flanc, figure, manchette.

Usuellement à l'épée : main, pied, saignée, cuisse, masque, corps.

Usuellement au fleuret : épaupe, ventre, dos » (**Lexique**).

Combat. — « Synonyme d'assaut » (**Glossaire**).

— « Affrontement entre deux tireurs » (**Lexique**).

Combat rapproché. — « Situation d'assaut dans laquelle les deux tireurs sont placés à très courte distance l'un de l'autre sans contact corporel » (**Glossaire**).

— « Situation de combat dans laquelle les deux tireurs se trouvent à très courte distance l'un de l'autre sans contact corporel » (**Lexique**).

Continuation. — « Terme imprécis, employé parfois pour désigner une action offensive prolongée, qui peut être une remise ou un redoublement » (*Glossaire*).

Contraction. — « Parer de contraction, c'est, contrairement à sa direction, ramener de force le fer ennemi d'une ligne haute dans une basse, ou d'une basse dans une haute. Il ne faut pas confondre la parade en opposition avec la parade de contraction. [...] la parade de contraction, au contraire, est toujours fausse ; c'est une parade de ligne basse qui entraîne un coup tiré dans le haut, ou une parade de ligne haute, qui ramène un coup tiré dans le bas ; quelquefois aussi c'est une parade circulaire qui, prise à faux, conduit deux fois le fer de bas en haut et de haut en bas » (*Gomard*).

— « Parade de contraction. Je la comprends ainsi : agir contre l'action naturelle. Exemple : engagé de quarte, on dégage sur les armes ; l'action naturelle doit être de parer tierce, c'est précis et logique ; si je pare le demi-cercle, j'agis contre l'action naturelle, véritable, en entraînant avec force et dangereusement pour moi, l'épée ennemie dans une ligne où il n'y avait aucune nécessité de la conduire » (*Grisier*).

— « On appelle parades de contractions celles qui entraînent, par un mouvement circulaire, l'épée de l'adversaire et qui fait passer par cette liaison la pointe de l'épée de l'attaqueur devant le corps du pareur. Il y a aussi parade de contraction, quand on entraîne l'épée de l'adversaire d'une ligne haute dans une ligne basse, ou vice versâ, par un mouvement demi-circulaire » (*Cordelois*).

— « On dit qu'il y a contraction, quand la parade ne correspond pas à l'attaque exécutée et inversement ; par exemple, quand sur une attaque en sixte, on pare contre de sixte ou septime, au lieu de sixte ou de contre de quarte » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 2, art. 1).

— « Autrefois, on définissait la parade de contraction ; parade prise sur une attaque composée dans le sens contraire au trompement qu'exécute l'adversaire. Exemple : parade de contre de sixte sur une-deux, dessus » (*Glossaire*).

Contre. — « Un contre est un cercle entier exécuté par la pointe qui, partant du point où l'on est en garde, revient s'y fixer après son parcours. Le contre prend toujours le nom de la position de son point de départ » (*Grisier*).

— « Le contre est la parade inverse qui va chercher l'épée dans la ligne où elle se présente, pour la ramener et la chasser dans la ligne opposée. C'est la parade circulaire » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « Parade où la pointe décrit un mouvement circulaire pour ramener la lame adverse dans la ligne opposée à la ligne de l'offensive » (*Glossaire*).

Contre arrêt. — « Epée. Contre-attaque exécutée sur une contre-attaque adverse » (*Glossaire*).

— « Contre offensive exécutée sur une contre attaque adverse » (*Lexique*).

Contre-attaque. — « La contre-attaque est, d'une manière générale, un mouvement offensif - comportant ou non le développement - exécuté sur l'offensive adverse. Elle affecte trois formes caractéristiques : coup de temps, coup d'arrêts, tension » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 4).

— « Les contre-attaques sont des actions qui mettent en échec l'offensive adverse en lui prenant un temps d'escrime » (*Thirioux*, fleuret, chap. 18).

— « Action contre-offensive simple ou composée, portée sur une attaque adverse. Elle s'exécute parfois en marchant, parfois en rompant ou en esquivant, parfois avec une demi-fente ou une extension de garde » (*Glossaire*).

— « Action contre-offensive simple ou composée, portée sur une attaque adverse. Elle peut être coordonnée avec des déplacements avant ou arrière, renforcée par une action sur le fer » (*Lexique*).

Contre-coupé. — « Néologisme désignant le déroberement d'un changement d'engagement de l'adversaire ou du trompement d'une parade circulaire par un coupé » (*Glossaire*).

Contre-dégagement. — « Contre-dégager, c'est appuyer un peu sur l'épée de son adversaire, pour l'obliger à dégager et prendre l'instant qu'il dégage pour doubler soi-même vivement le dégagement, et lui porter la botte au corps pendant qu'il cherche à joindre la lame pour s'en assurer » (*Danet*). Dans cette définition dégager signifie passer la pointe d'un côté à l'autre.

— « C'est un dégagement qui se fait sur le dégagement de l'adversaire, (coup d'arrêt) » (*Lafaugère*).

— « Le dégagement qui a lieu pour éviter un contre ou un demi-contre s'appelle contre-dégagement » (*Gomard*).

— « Déroberement d'un changement d'engagement de l'adversaire par un dégagement. Également, trompement d'une parade circulaire par un dégagement » (*Glossaire*).

Contre-offensive. — « Ensemble des actions portées sur l'offensive adverse » (*Glossaire*).

— « Ensemble des actions, destinées à toucher, portées sur l'offensive adverse » (*Lexique*).

Contre-riposte. — « Contre-riposter, c'est riposter après avoir paré une riposte ou une contre-riposte » (*Lhomandie*).

— « On donne le nom de contre-riposte à la riposte qui suit la parade d'une riposte. Le nom de riposte n'appartient qu'à la première riposte ; toutes les autres qui lui succèdent sont des contre-ripostes » (*Gomard*).

— « La contre-riposte est l'attaque qui suit la parade de la riposte » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « Lorsqu'on porte une riposte, après avoir paré une riposte adverse, la riposte ainsi pratiquée est dite contre-riposte » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 5).

— « La contre-riposte est le coup qui est porté après avoir paré une riposte ou une contre-riposte » (*Thirioux*, fleuret, chap. 13).

— « Coup porté après avoir paré la riposte adverse. Elle peut être simple, composée, par prise de fer, immédiate ou à temps perdu, exécutée étant fendu, de pied ferme, en rompant, en marchant, en se fendant, en flèche ou avec un déplacement latéral. La deuxième contre-riposte est le coup porté après avoir paré la contre-riposte adverse » (*Glossaire*).

— « Action offensive portée après avoir paré la riposte ou la contre riposte adverse. Ces actions offensives peuvent être directes, indirectes, composées, exécutées par prise de fer, du tac au tac, à temps perdu... » (*Lexique*).

Contre-temps. — « Le contre temps consiste à provoquer le temps pour permettre d'agir sur le fer adverse (de s'en emparer dans certains cas), et d'exécuter ensuite une attaque » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 5).

— « Procédé qui consiste à parer une contre-attaque adverse et à passer ensuite à l'offensive » (*Glossaire*).

— « Procédé qui consiste à parer une contre attaque adverse pour passer à l'offensive » (*Lexique*).

Convention. — « Fleuret. Sabre. Règle de combat qui définit la priorité » (*Glossaire*).

— « Règles de combat qui définissent les actions prioritaires au fleuret et au sabre » (*Lexique*).

Conversion. En biomécanique on parle de mouvement de pronosupination : action de tourner la paume de la main vers le bas (pronation) ou vers le haut (supination).

— « Action de tourner la main ; passage de supination à pronation ou vice versa, tant en offensive qu'en défensive » (*Glossaire*).

Coquille. — « Partie métallique circulaire et convexe destinée à protéger la main » (Glossaire).
— « Partie métallique circulaire et convexe destinée à protéger la main et appelé aussi garde » (Lexique).

Corps à corps. — « On dit de deux tireurs qu'ils sont corps à corps, qu'ils font un corps à corps, quand ils sont tellement rapprochés qu'ils peuvent se prendre à bras-le-corps » (Gomard).

— « C'est lorsque deux tireurs arrivent à la suite d'un coup, d'une marche ou d'une phrase d'armes (coups portés, parés sans interruption) à une distance telle qu'ils peuvent se toucher sans y joindre le développement des jambes. De cette position, on peut faire aussi correctement et aussi régulièrement des armes qu'en tirant de loin [...] mais quand les tireurs en arrivent à pouvoir se toucher avec la garde ou qu'ils peuvent se prendre à bras le corps (ce qui arrive trop souvent), ce n'est plus faire des armes artistiquement†, cela tourne alors en lutte de mauvais goût » (Cordelois).
On dirait aujourd'hui dans la première partie combat rapproché.

— « Corps à corps (être corps à corps ; faire un corps-à-corps) ; c'est lorsque, à la suite d'attaques sans succès et non suivies de retraite, et de parades souvent non suivies de ripostes, mais accompagnées de marches, les deux adversaires se trouvent tellement rapprochés qu'ils pourraient se prendre à bras-le-corps » (Prévost).

— « Il y a corps à corps dès que les fers sont engagés jusqu'à la garde, les bras armés étant raccourcis » (Règlement 1908, Titre I, chap. 2, art. 2).

— « Situation dans laquelle se trouvent deux tireurs à la suite d'un contact corporel même passager » (Glossaire).

— « Situation de combat dans laquelle se trouvent deux tireurs à la suite d'un contact corporel même passager » (Lexique).

Coucher (se). — « C'est éviter le coup de bouton en se penchant en avant » (Prévost).

Coulé. — « Couler, c'est, lorsqu'on se trouve en mesure sur son adversaire, glisser sur le foible de son épée par un frottement vif et sensible, et dans le temps qu'il oppose pour parer, dégager subtilement et tirer droit sur lui » (Danet).

— « Le coulé est la feinte du coup droit, en glissant doucement le long de l'épée » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « Le coulé est l'action de glisser le fer le long du fer adverse, en déployant le bras, pour préparer ou pour loger l'attaque » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « Action de glisser le fer le long du fer adverse, en allongeant le bras pour préparer et loger l'attaque » (Lexique = Glossaire).

Coups. — « On appelle coup l'ensemble des mouvemens que l'on fait dans l'intention d'arriver au corps de l'adversaire. Le coup peut être simple ou composé ; il est simple, lorsqu'il est fait d'un seul mouvement, c'est la même chose qu'une botte. Le coup composé est l'ensemble d'une ou de plusieurs feintes avec une botte » (Lafaugère).

— « Mouvemens de l'arme portée vers et sur le corps de l'adversaire » (Grisier). L'auteur rejette la distinction en usage à l'époque entre coups (mouvemens vers) et bottes (mouvemens sur).

Coup d'arrêt. — « Quand le coup de temps a lieu sur une attaque faite en marchant, on le nomme coup d'arrêt. [...] Le coup d'arrêt est sûr quand il est pris au moment où l'adversaire lève le pied pour commencer sa marche et son attaque. C'est du moment précis de son exécution qu'en

† C'est-à-dire dans les règles de l'art.

dépend tout le succès ; pris un instant trop tard, il rentre dans la catégorie des coups de temps de pied ferme, et sa réussite ne tient plus qu'à la justesse de l'opposition. Au lieu que quand il est pris au pied levé, il n'y a guère à s'occuper de l'opposition, parce que le coup arrive dans la marche et avant la détermination du coup. Quelques maîtres appellent coups d'arrêts toutes les attaques faites sur les marches ; en cela ils ont tort, si la marche a pour but de gagner la mesure seulement, il n'y a de coup de temps dit coup d'arrêt que sur la marche du tireur qui attaque et marche en même temps ; l'attaque faite sur la marche ordinaire, est une attaque sur préparation » (Gomard).

— « L'expression en donne la signification par elle-même ; c'est faire une attaque simple sur la marche de l'adversaire pour l'arrêter quand il attaque en marchant » (Prévost).

— « Le coup d'arrêt est l'attaque vive, exécutée sur une autre attaque en marchant, précédée de beaucoup de feintes. C'est le coup de temps pris dans la marche de l'adversaire » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « La contre-attaque est plus particulièrement appelée coup d'arrêt, quand elle est exécutée (avec ou sans développement) sur la marche de l'adversaire, que cette marche doive ou non être suivie d'une attaque » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 4).

Coup consécutif. On ne trouve pas de définition chez les auteurs classiques de l'école française, toutefois cette notion apparaît dans le Règlement de 1908 :

— « Se relever et rompre rapidement, aussitôt après l'attaque – que le coup ait porté ou non – pour ne point s'exposer à un coup adverse consécutif, toujours à redouter dans l'assaut de sabre. » (Règlement 1908, Titre IV, Escrime au sabre, Principes tactiques).

Coup double. — « Coup pour coup, coup double, coup fourré, se disent lorsque deux tireurs se touchent en même temps » (Gomard).

— « Coup pour coup, coup double, coup fourré : action de deux tireurs qui se touchent en même temps ; de ces trois mots, qui signifient la même chose, on peut supprimer le premier et le dernier et ne conserver que le second » (Cordelois).

— « Coup pour coup, ou coup fourré, ou coup double ; se dit de deux tireurs qui touchent ensemble » (Prévost).

— « On dit qu'il y a "coup double" (autrefois coup pour coup ou coup fourré), lorsque les deux tireurs se touchent ensemble. Ils sont, au fleuret et au sabre, départagés par l'application des conventions. A l'épée, ils sont tous les deux déclarés "touchés" » (Glossaire).

— « On dit qu'il y a un "coup double" lorsque les deux tireurs se touchent ensemble. Au fleuret et au sabre, ils sont départagés par l'application de la convention, car il y a faute d'un des tireurs. A l'épée, ils sont tous les deux déclarés "touchés" » (Lexique).

Coup droit. — « Le coup droit est le plus simple des coups simples. C'est l'action de diriger sa pointe vers le corps dans la ligne directe ; c'est le mouvement qui termine tous les coups portés » (Gomard).

— « Le coup droit, son nom seul sert à le définir, est le résultat de l'impulsion qui porte l'épée dans la voie la plus directe » (Grisier).

— « Le coup droit frappe directement l'adversaire : il résulte du déploiement du bras et de la fente » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

L'attaque simple est appelée — « coup droit, quand elle est portée dans la ligne de l'engagement laissée ouverte par l'adversaire » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 1).

— « C'est l'action la plus simple qui ne demande que l'allongement du bras suivi de la fente ou de la flèche » (Thirioux, fleuret, chap. 11).

— « *Attaque simple portée directement de la ligne dans laquelle on se trouve. Synonyme : attaque directe* » (*Glossaire*).

— « *Attaque simple portée directement par un mouvement rectiligne de la pointe* » (*Lexique*).

Coup droit d'autorité. — « *Le coup droit s'exécute dans deux conditions différentes : il est coup droit motivé ou coup droit forcé. Il est coup droit motivé lorsque la ligne lui est ouverte et qu'il n'a à exercer aucune action sur le fer ennemi pour se faire jour. Il est coup droit forcé, quand, dominant le fer ennemi par l'action du fort sur le faible, il s'ouvre le chemin du corps* » (*Gomard*).

— « *Coup droit porté dans la ligne fermée en opposant le fort au faible* » (*Glossaire*).

Coup fourré. Voir **Coups doubles**.

— « *Le temps pour temps, coup pour coup, ou coup fourré, est celui que vous donnez lorsque vous en recevez un autre* » (*Danet*).

Coup jugé. — « *Se dit d'une attaque prévue dans tous ses mouvements* » (*Gomard*).

— « *C'est lorsqu'on a prévu le coup de son adversaire* » (*Prévoist*).

Coup passé. — « *C'est mal diriger la botte en tirant au corps* » (*Lafaugère*).

— « *Fleuret. Sabre. Se dit d'un coup de pointe glissant sur la surface valable en l'effleurant. Le coup passé n'est pas compté comme une touche* » (*Glossaire*).

Coup plaqué. — « *Fleuret. Épée. Se dit d'un coup de pointe mal exécuté ne pouvant déclencher l'appareil de signalisation* » (*Glossaire*).

Coup de temps. — « *Le coup de temps est l'action de tirer sur l'attaque de l'adversaire. Le coup de temps, qui n'est ordinairement composé que d'un mouvement, doit être pris avec une opposition telle qu'on se trouve garanti du fer ennemi* » (*Gomard*).

— « *Le coup de temps est une attaque surprenant l'adversaire dans la préparation de la sienne, c'est donc une attaque exécutée sur une absence d'épée, une feinte trop large ou une attaque directe dans la ligne basse, ou une attaque décomposée par le départ du pied, avant le déploiement du bras. Il se produit sur une feinte en dehors du corps, ou une attaque directe dans la ligne basse, en déployant le bras dans la ligne haute, sans chercher l'épée et en touchant par le coup droit. Le coup de temps est donc un mouvement unique qui forme à la fois parade et riposte ; c'est une parade et une riposte indivisibles. Il consiste, en résumé, à prévenir l'adversaire dans l'exécution finale de son attaque composée, en lui fermant la ligne où il veut frapper* » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « *Elle [contre-attaque] est – cela se conçoit aisément – pratiquée, de préférence, sur l'attaque composée et de manière à gagner sur cette attaque, un ou plusieurs temps. Elle prend, dans ce cas, la dénomination de coup de temps. Prendre un temps ou faire un coup de temps, c'est donc contre attaquer son adversaire en gagnant sur lui un ou plusieurs temps* » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 4).

— « *Terme ancien remplacé par l'expression "Arrêt avec fer"* » (*Glossaire*).

Coup à travers le fer. — « *Les coups dits "à travers" sont des coups mal parés qui atteignent en même temps la cible et l'arme. Ils sont valables lorsqu'ils atteignent la surface valable* » (*Glossaire*).

Coupé. — « *Pour aller d'une ligne haute à l'autre, il y a un autre moyen que le dégagement, qui consiste à faire passer la pointe de l'épée par-dessus celle de l'adversaire, et que l'on appelle coupé. [...] Le coupé n'est qu'une variété du dégagement, et rationnellement on ne peut pas en faire une classe à part parmi les coups simples* » (*Gomard*).

— « *Le coupé n'est qu'un dégagement par dessus la pointe* » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

L'attaque simple est appelée — « *coupé, quand le dégagement est porté de la ligne haute dans la ligne haute opposée et en passant par-dessus le fer adverse* » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 1).

— « *Le coupé est une attaque portée de la ligne de l'engagement dans une autre ligne en passant par devant la pointe adverse par le chemin le plus court* » (Thirioux, fleuret, chap. 11).

— « *Le coupé de ligne haute à ligne haute est une action offensive simple, portée en passant par dessus la pointe adverse. Il s'exécute soit en glissant sur la lame adverse jusqu'à la pointe par un mouvement rétrograde (ancien coupé à la "mouche"), soit sans glisser la pointe adverse sur la lame. Le coupé de ligne basse s'exécute en passant par-dessous* » (Glossaire).

— « *Attaque simple indirecte portée avec un mouvement de la pointe qui contourne la lame adverse en passant devant la pointe* » (Lexique).

Couronnement. — « *C'est un coupé qui passe par dessus la tête, et qui vient se fixer dans le haut de la ligne, ou dans le bas, par le coup de seconde* » (Lafaugère).

Coussin. — « *Protection placée au fond de la coquille* » (Lexique).

Couvrir (se). — « *C'est garantir son corps en fermant la ligne droite par l'opposition, dans l'engagement et dans l'attaque* » (Gomard).

— « *Se couvrir, ou prendre l'opposition ; c'est lorsqu'on attaque ou qu'on riposte, se garantir, autant que possible, le corps, en fermant la ligne où l'on tire, c'est-à-dire en portant la main qui tient l'arme à la limite de la ligne, de façon à ce que l'adversaire ne soit pas tenté de faire une tension en cas d'attaque, ou de remise en cas de riposte. C'est fermer la ligne de l'engagement de façon à ne pas être touché par le coup droit* » (Prévost).

— « *Se garantir de la pointe ou du tranchant adverse à l'aide de la lame ou de la garde, ou d'un déplacement de la main, de l'avant-bras ou du bras. Engagement couvert, garde couverte, couverture dans l'offensive. Se découvrir en ripostant, etc.* » (Glossaire).

Créer le jour (se). — « *C'est de forcer l'adversaire à ouvrir la ligne qu'il tient fermée en l'engageant fortement par une feinte à porter son épée du côté menacé ou de prendre une parade circulaire (contre) pour se garantir* » (Cordelois).

Croisé. — « *Le croisé est le même mouvement que le liement, en y ajoutant une force de répulsion capable de désarmer l'adversaire, ou au moins de l'ébranler dans la tenue d'épée* » (Gomard).

— « *Quand après l'avoir ramené ainsi [cf. liement], elle le laisse du côté où il se trouvait auparavant, la prise de fer prend le nom de croisé* » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « *Prend le fer adverse dans une ligne haute, le ramène dans la ligne basse correspondante (ou inversement) en le maîtrisant et en l'écartant en finale de l'action* » (Thirioux, fleuret, chap. 17).

— « *Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse dans une ligne haute, pour l'amener dans la ligne basse du même côté. Il peut s'exécuter aussi de ligne basse à ligne haute* » (Glossaire).

— « *Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse en la maîtrisant progressivement d'une ligne haute à une ligne basse du même côté ou vice-versa* » (Lexique).

Croiser ou être croisé. — « *C'est ne pas être en ligne, ayant le pied droit trop en dedans ; cela fait perdre l'aplomb du corps, et aussi la direction de la pointe* » (La Boëssière).

— « *Se dit d'un tireur qui dans sa garde porte le pied droit trop à gauche* » (Gomard).

— « *C'est l'inverse d'ouvert ; c'est quand on est en garde ou fendu (étant droitier) avoir le pied droit porté plus à gauche que ne le comportent la règle et les vrais principes de l'art* » (Cordelois).

— « *Se croiser ; être croisé ; pour un droitier, c'est, étant en garde ou fendu, avoir le pied droit trop à gauche, et n'avoir pas, par conséquent, les deux talons sur la même ligne ; il va de soi que c'est le contraire pour le gaucher. Position défectueuse qui peut faire perdre l'équilibre* » (Prévost).

— D —

Découvert. — « *Par ce mot employé substantivement, on exprime le jour que laisse vers son corps le tireur qui attaque, que son opposition soit juste ou non. On dit tirer dans le découvert, pour exprimer l'action de tirer dans ce jour* » (Gomard).

— « *Se dit de l'attaqueur qui tire sans opposition et qui commet par là une faute envers l'art et les vrais principes* » (Cordelois).

Dedans. — « *La ligne du dedans (communément : ligne de quarte) est la ligne haute gauche du tireur* » (Glossaire).

Défensive. — « *Ensemble des actions destinées à faire échec à l'offensive adverse, comprenant : les parades, les esquives, les déplacements* » (Glossaire).

— « *Ensemble des actions destinées à mettre en échec toute action adverse destinée à toucher, comprenant : les parades, les esquives et les déplacements* » (Lexique).

Dégagement. — « *Dégager, c'est transporter ou passer la pointe de son épée d'un côté à l'autre par-dessus ou par-dessous celle de l'adversaire* » (Danet). Le dégagement est décrit ici comme un **passage de pointe**.

— « *Le dégagement est l'action de faire passer la pointe de l'épée d'une ligne dans une autre pour l'y diriger vers le corps* » (Gomard).

— « *Le dégagement est un changement de ligne latéral, suivi d'un coup droit* » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

L'attaque simple est appelée — « *dégagement, quand elle est portée, de la ligne d'engagement dans une autre ligne, par le chemin le plus court* » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 1). Maître Thirioux reprend cette définition dans les mêmes termes (Thirioux, fleuret, chap. 11).

— « *Le dégagement consiste en un mouvement **demi-circulaire** de la pointe, quand il est exécuté de ligne haute à ligne haute et en un **mouvement perpendiculaire**, quand il est exécuté de ligne haute à ligne basse. Pour l'exécuter, il faut faire passer la pointe dans la ligne opposée, par un mouvement de bascule du pouce et de l'index, en allongeant le bras avec opposition, du côté du fer adverse. Il ne faut pas faire passer la pointe trop près du fer adverse mais, au contraire, le plus en avant possible sous le bras de l'adversaire, pour n'en faire qu'un seul temps* » (Cléry).

— « *Action offensive simple, qui consiste à quitter la ligne dans laquelle on se trouve pour toucher dans une autre. A partir de la ligne haute, le dégagement se fait par-dessous la lame adverse, à partir de la ligne basse, par-dessus* » (Glossaire).

— « *Attaque simple indirecte portée avec un mouvement progressif de la pointe qui contourne la lame adverse sans passer devant la pointe* » (Lexique).

Dehors. — « *La ligne du dehors est la ligne basse droite du tireur* » (Glossaire).

Demi-cercle. — « *Fleuret. Épée. Le demi-cercle ou septime haute ou encore septime enlevée, est une parade semi-circulaire qui, prise depuis la garde de sixte (ou de tierce), ramène la lame adverse vers le haut* » (Glossaire).

Demi-contre. — « *On nomme demi-contre une parade qui affecte la forme demi-circulaire ;*

cette parade s'effectue dans toutes les lignes » (Grisier).

Aujourd'hui on parle de parade semi-circulaire.

Demi-volte. — « Écart extérieur du pied arrière (autrefois, on disait "Quarter du pied") qui permet, par un déplacement de la cible, d'éviter le coup. La demi-volte est combinée avec la contre-attaque ou la riposte » (Glossaire).

Dérober. — « On doit se servir du mot dérober lorsque l'on attaque sur un battement, un changement d'engagement ou froissement de l'adversaire et qu'il ne rencontre pas l'épée de l'attaquant avec le mouvement qu'il emploie pour s'en emparer » (Cordelois).

— « Le dérober est l'attaque opérée à la faveur du passage de l'épée, de la ligne haute dans la ligne basse. Pour l'exécuter : après une feinte, un battement ou une pression, baisser la pointe de l'épée pour dégager, se fendre et toucher dans la ligne basse du même côté, en élevant le poignet le plus possible » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « Dérober, c'est soustraire le fer à une action offensive adverse » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « Le dérober est une action contre-offensive indirecte ou composée qui prend un temps d'escrime à l'offensive sans subir le contact du fer » (Thirioux, fleuret, chap. 18).

— Le Glossaire définit le **dérober** : « Action offensive ou contre-offensive qui consiste à soustraire sa lame à l'emprise adverse (attaque au fer, prise de fer) » (Glossaire).

— « C'est soustraire la lame à la préparation avec fer de l'adversaire » (Lexique).

— « C'est soustraire sa lame à la préparation avec fer adverse. L'action qui permet ceci est un dégagement, celui qui dérober subit l'action de prise de fer » (Lullien).

Dérober au contact. — « Épée. Le fer est laissé au contact de la lame adverse pour être soustrait avant la fin de la prise de fer » (Glossaire).

Dessous. — « La ligne de dessous est la ligne basse gauche du tireur » (Glossaire).

Dessus. — « La ligne du dessus (communément appelée ligne de sixte) est la ligne haute droite du tireur » (Glossaire).

Développement. — « Le développement est l'extension donnée à la garde pour porter un coup à l'adversaire, et l'atteindre aussi loin que le permet la taille du tireur et la nécessité d'une promptre retraite » (Gomard). Le terme *retraite* signifie ici retour en garde. L'auteur insiste sur cette double nécessité : porter le coup le plus loin possible et pouvoir revenir en garde rapidement.

— « Le déploiement du bras, suivi de la fente, constitue le développement » (Règlement 1908, Titre I, chap. 1, art. 3).

— « Extension du bras, coordonnée avec la fente » (Glossaire).

— « Extension du bras armé coordonnée avec la fente » (Lexique).

Distance. — « La distance d'un tireur est la longueur maximum de son développement. Se mettre à distance consiste à se déplacer pour atteindre l'adversaire en se fendant. Se mettre hors de distance consiste à se déplacer pour éviter une attaque adverse » (Thirioux, fleuret, chap. 6). Dans cette définition, le terme *distance* équivaut à *mesure* ; l'expression *se mettre hors de distance* équivaut à l'ancienne expression *rompre la mesure*.

— « La distance est l'intervalle qui sépare les deux tireurs. On distingue couramment : la distance de riposte qui ne nécessite que la seule extension du bras, la distance d'attaque ou mesure (voir ce mot), la grande distance

qui nécessite un déplacement en avant précédant l'attaque » (*Glossaire*).

— « La distance est l'intervalle qui sépare les deux tireurs » (*Lexique*).

Distance d'action. — « Pour un tireur donné, c'est la plus grande des distances entre la distance de danger et la distance d'attaque » (*Delhomme, Di Martino, Carre*).

Distance d'attaque. — « C'est la distance à laquelle je peux toucher mon adversaire dans une attaque en un temps » (*Delhomme, Di Martino, Carre*).

Distance de danger. — « C'est la distance à laquelle mon adversaire peut me toucher dans une attaque en un temps si je reste immobile » (*Delhomme, Di Martino, Carre*).

Distance de sécurité. — « C'est la distance à laquelle mon adversaire ne peut pas me toucher par une attaque en un temps si je reste immobile. Réciproquement, c'est aussi bien souvent (mais pas systématiquement), la distance à laquelle je ne peux pas le toucher en un temps » (*Delhomme, Di Martino, Carre*).

Doigté. — « Doigter, c'est conduire la pointe de son épée par l'action seule des doigts et sans le secours du poignet, qui toujours veut agir dans cette circonstance » (*Grisier*).

— « Le doigté est le déplacement momentané de la pointe de l'épée sous l'action des doigts, et surtout du pouce et des deux premiers doigts qui déterminent les feintes, dirigent la pointe dans l'attaque, et aident à contenir l'épée opposée dans la parade. Le doigté donne au tireur les qualités de délicatesse et de ténuité » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « Qualité qui permet de doser les contractions et les relâchements des doigts sur la poignée, afin de manier son arme avec plus d'agilité et de vitesse » (*Glossaire*).

— « Qualité qui permet de doser les contractions et les relâchements des doigts sur la poignée, afin de manier son arme avec plus d'agilité de vitesse et de précision » (*Lexique*).

Donner le fer. — « C'est placer son épée devant l'adversaire de manière qu'il puisse la joindre » (*Gomard*).

— « Donner l'épée : c'est la présenter à son adversaire de manière qu'il puisse la joindre dans l'engagement » (*Cordelois*).

— « Donner l'épée ou le fer ; c'est laisser le fleuret ou l'épée en ligne, de manière que l'adversaire puisse le ou la joindre sans écart » (*Cordelois*).

Double-engagement. — « Le double engagement est la succession immédiate de deux engagements » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « Le double engagement est la succession immédiate de deux changements d'engagement » (*Règlement 1908*, Titre I, chap. 2, art. 2).

— « Le double-engagement est la succession immédiate de deux changements d'engagement ou la succession immédiate d'un engagement et d'un changement d'engagement » (*Thirioux*, fleuret, chap. 9).

— « Le double engagement est la succession de deux engagements ou de deux changements d'engagements » (*Glossaire*).

Doublement. — « L'attaque composée d'une feinte de dégagement pour tromper une parade circulaire est appelée, également par abréviation, doublement » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « Fleuret. Épée. Énoncé abrégé d'une action offensive composée d'une feinte de dégagement suivie du trompement d'une parade circulaire. Attaque par doublement, riposte par doublement » (*Glossaire*). Donc : feinte de dégagement, contre-dégagement.

— « *La feinte de dégagement, tromper la parade circulaire* » (Lexique).

— E —

Ébranler, Emballer. — « *C'est entraîner l'adversaire à prendre des parades incohérentes, par suite de feintes, de fausses attaques, ou d'attaques à l'épée, pour profiter de son désarroi* » (Prévost).

S'ébranler. — « *C'est l'action d'un tireur qui court après le fer de son adversaire, et qui n'étant plus maître de ses mouvements, ne conserve plus dans ses parades ni précision ni justesse* » (Gomard).

— « *C'est courir en désordre après l'épée qui nous menace* » (Cordelois).

— « *C'est perdre la tête et se laisser "ébranler" par l'adversaire* » (Prévost).

S'écraser. — « *Se dit de celui qui, après le coup tiré, pousse le genou droit en avant, laisse tomber le corps, et lève le pied gauche : ces mouvements font perdre du temps pour se remettre en garde, et on essuie la riposte avant d'être remis* » (La Boëssière).

— « *Se dit d'un tireur dont les jarrets sont trop pliés en garde et dont le corps est trop penché en avant* » (Gomard).

— « *S'écraser, c'est faire un développement forcé, c'est laisser tomber la tête en avant, ne pas garder les positions voulues par les règles de l'art, c'est faire ployer les jambes sous le poids du corps, c'est manquer de grâce* » (Grisier).

— « *Veut dire être trop ployé sur les jambes, soit en étant en garde ou fendu* » (Cordelois).

— « *Trop plier sur les jarrets* » (Prévost).

Écraser le fer. — « *Trop appuyer sur l'arme de l'adversaire* » (Prévost).

S'enferrer. — « *Se dit d'un tireur qui se jette, soit par une marche précipitée faite sans prudence ou qui se fend avant d'avoir fait précéder le mouvement de la main armée sur la pointe de l'épée tendue de son adversaire* » (Cordelois).

Engagement. — « *L'engagement est l'action de croiser le fer avec celui de l'adversaire* » (Gomard).

— « *L'engagement est la jonction du fer de l'adversaire du côté opposé où l'on en avait pris d'abord le contact pour se couvrir* » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « *L'engagement est l'action de joindre le fer adverse. On appelle ainsi, également, la situation des deux fers au contact* » (Règlement 1908, Titre I, chap. 2, art. 2).

— « *Situation de deux lames en contact. Prendre l'engagement consiste à prendre contact avec la lame de l'adversaire* » (Glossaire).

— « *Situation de deux lames en contact. Prendre l'engagement c'est l'action de joindre le fer adverse* » (Lexique).

Enveloppement. — « *L'enveloppement ramène le fer adverse dans la ligne où il se trouvait déjà, les deux pointes décrivant une circonférence entière* » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « *Prend le fer dans une ligne, le ramène dans la même ligne par un mouvement circulaire de la main et de la pointe en le maîtrisant et en l'écartant en finale de l'action* » (Thirioux, fleuret, chap. 17).

— « *Prise de fer où l'on s'empare du fer adverse dans une ligne, pour le ramener, sans le quitter, dans cette même ligne, par un mouvement circulaire de la pointe* » (Glossaire).

— « *Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse dans une ligne en la maîtrisant progressivement, pour la ramener dans la même ligne par un mouvement circulaire de la pointe* » (*Lexique*).

Esquive. — « *Consiste à soustraire la surface valable au coup adverse en exécutant une action contre-offensive directe* » (**Thirioux**, fleuret, chap. 18).

— « *Manière d'éviter un coup par un déplacement rapide du corps* » (*Glossaire*).

— « *Manière d'éviter un coup par un déplacement du corps, son utilisation est limitée par le Règlement pour les épreuves* » (*Lexique*).

Estoc. — « *Terme ancien désignant un coup porté par la pointe de l'arme* » (*Lexique = Glossaire*).

Être découvert. — « *C'est manquer d'opposition. Autrefois le mot "découvert", pris substantivement, signifiait ce que l'on entend aujourd'hui par "jour" ; "tirer dans le découvert" voulait donc dire "tirer dans un jour", ou dans un espace laissé libre par l'adversaire* » (**Prévost**).

Être en ligne. — « *C'est ne pas faire d'écart, c'est-à-dire ne pas porter la main ou la pointe plus à droite ou plus à gauche qu'il ne convient pour se couvrir* » (**Prévost**).

Excentration. — « *Sabre. Épée. Décentrage de l'orifice réservé dans la coquille au passage de la soie de la lame* » (*Glossaire*).

— F —

Faible. Voir **Lame**. — « *Le foible se prend du milieu de la lame jusqu'à sa pointe* » (**Danet**).

— « *Partie fine de la lame proche de la pointe* » (*Lexique = Glossaire*).

Faire capot. — « *C'est battre un tireur sans qu'il touche une botte* » (**La Boëssière**).

— « *Battre un tireur sans qu'il puisse porter une botte* » (**Prosper Poitevin**, *Nouveau dictionnaire universel de la langue française*, Paris, 1856).

— « *Escrime. Faire capot, Empêcher de faire une seule botte* » (**Pierre Larousse**, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Paris, 1867).

Ce terme remontait au milieu du XVII^e siècle, il fut utilisée au jeu de carte appelé jeu du piquet : « *Au jeu du Piquet, on dit, Faire capot, pour dire, Faire toutes les levées [...] Être capot, pour dire, Ne faire aucune levée* » (*Dictionnaire de l'Académie française*, Volume 1, Paris, 1762).

Fausse attaque. — « *La fausse attaque est une démonstration quelconque d'attaque par quelque mouvement de l'épée, des jambes ou du corps, qui peut faire croire à l'adversaire qu'on va l'attaquer. Il est donc difficile de bien préciser la fausse attaque, puisqu'elle peut consister en un simulacre plus ou moins complet de l'attaque réelle ; le plus souvent, la fausse attaque se fait par une absence d'épée avec mouvement de corps en avant, accompagné d'un appel. La fausse attaque a pour but d'ébranler l'adversaire, de le déterminer à quelque mouvement de parade pour profiter de son désordre ou sonder ses projets. La fausse attaque est faite aussi quelquefois dans l'intention d'engager l'ennemi à partir lui-même dans le jour qu'on lui présente à dessein, pour parer et riposter* » (**Gomard**).

— « *La fausse attaque est une attaque simple ou composée, plus ou moins prononcée – en tout cas, non complètement développée – ayant pour objet d'ébranler l'adversaire, de découvrir ses projets, ses parades de prédilection et de permettre, par suite, de déjouer ceux-ci, de tromper celles-là, le cas échéant* » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « *Attaque simple ou composée, incomplètement développée, destinée à faire réagir l'adversaire pour tirer parti de ses réactions* » (**Glossaire**).

— « *Simulacre d'attaque* » (**Lexique**).

— « *Attaque portée avec l'intention de toucher pour faire réagir l'adversaire, tout en sachant qu'elle ne touchera pas ; la fausse attaque doit toucher si l'adversaire ne réagit pas* » (**Lullien**).

Faux battement. — « *Le faux battement est la feinte du battement. C'est un petit battement sec que l'on fait de la pointe de l'épée sur le fort de la lame ennemie, de manière à causer un léger ébranlement dans la tenue d'épée de l'adversaire, et de l'attirer du côté où le faux battement a lieu* » (**Gomard**). Le faux battement est donc un battement léger provoquant une réaction tactile pour fermer la ligne et en découvrir une autre.

Faux tranchant. — « *Le tiers supérieur de la lame opposé au tranchant appelé parfois aussi contre taille* » (**Glossaire**).

— « *Au sabre. Le tiers supérieur de la lame opposé au tranchant appelé aussi contre taille* » (**Lexique**).

Feinte. — « *Simulacre d'une action offensive, défensive ou contre-offensive destiné à tirer parti d'une réaction ou d'une absence de réaction adverse* » (**Glossaire**).

— « *Simulacre d'une action offensive, défensive ou contre-offensive* » (**Lexique**).

Feinte d'attaque. — « *Marquer un **demi-coup**, ou **tenter l'épée**, c'est feindre de tirer un coup à fond sur la partie du corps que l'ennemi laisse à découvert. [...] Le tentement, ou demi-coup ne se tire qu'à quatre doigts du corps, en marquant seulement par un temps le dessein de tirer à fond, pour, sur le mouvement de l'adversaire allant à la parade, dégager et tirer tour-à-fait* » (**Danet**).

— « *La feinte est le simulacre du coup ; c'est le moyen d'attirer le fer ennemi, par une fausse démonstration d'attaque, dans une ligne, pour le frapper dans une autre* » (**Gomard**).

— « *La feinte est le simulacre du coup ; elle doit être exécutée de telle sorte que, prise pour le coup lui-même, elle nécessite une parade ; on doit, par conséquent, l'exécuter en se tenant prêt à tromper la parade prise, soit par une autre feinte, soit par un coup réel* » (**Manuel 1877**, partie 1, art. 2).

— « *La feinte d'attaque a pour but d'attirer le fer adverse dans une ligne, pour permettre de toucher dans une autre. Elle doit être exécutée de telle sorte que, prise pour l'attaque elle-même, elle provoque une parade. Elle est suivie, au moment opportun, du mouvement nécessaire pour dérober la pointe à la parade adverse* » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « *La feinte d'attaque est le simulacre d'une attaque destinée à provoquer une parade pour en tirer parti en la trompant* » (**Thirioux**, fleuret, chap. 14).

Feinte de parade. — « *La feinte de parade est le simulacre d'une parade destinée à provoquer une attaque composée pour en tirer partie* » (**Thirioux**, fleuret, chap. 15).

Fente. — « *Se fendre : c'est porter le pied droit en avant (quand on est droitier) en laissant le pied gauche en place. On peut même à la rigueur laisser suivre un peu ce dernier, pourvu que cela ne nuise pas à la position du développement. On se fend aussi en arrière : cette fente s'appelle alors échappement* » (**Cordelois**).

— « ***Se fendre ; se développer*** » (**Prévost**). L'auteur commet ici un abus de langage, la fente étant à proprement parlé le déplacement, le développement étant le déplacement coordonné à l'allongement du bras armé. Il faut toutefois noter que, par commodité, l'on fait souvent cet abus de langage dans les salles d'armes.

— « Action consistant en une détente de la jambe arrière combinée avec une projection de la jambe avant. Se dit également de la position de l'escrimeur fendu » (*Glossaire*).

— « Partie du développement consistant en une détente de la jambe arrière combinée avec une projection de la jambe avant » (*Lexique*).

Fer. — « *Lame* » (*Glossaire*).

— « Désignation traditionnelle de la lame » (*Lexique*).

Ferrailler. — « Se dit d'un tireur qui, manquant de principes, tire mal » (*La Boëssière*).

— « C'est tirer sans observer les principes, attaquer sans s'inquiéter des parades que peut former l'adversaire, faire des parades de contraction à tort et à travers et par conséquent faire beaucoup de mouvements inutiles. En résumé, c'est tirer mal » (*Prévost*).

Figure. — « Sabre. (A droite, à gauche). Cible située de chaque côté du masque » (*Glossaire*).

Finta in tempo. — « Sabre. Terme italien, synonyme de contre-attaque composée » (*Glossaire*).

Flanc. — « Sabre. Cible située sous le bras armé du tireur » (*Glossaire*).

Flèche. — « Le déploiement du bras suivi du déséquilibre complet du corps vers l'avant constitue la flèche » (*Thirioux*, fleuret, chap. 4).

— « Progression offensive consistant en un déséquilibre du corps vers l'avant, précédé d'un allongement du bras et conjugué avec une détente alternative des jambes » (*Glossaire*).

— « Extension du bras armé coordonné avec une poussée de la jambe avant entraînant le croisement de la jambe arrière sur la jambe avant » (*Lexique*).

Flèche de la lame. — « Courbure régulière de la lame autorisée aux trois armes. Au sabre, dans le plan perpendiculaire à celui du tranchant » (*Glossaire*).

— « Courbure régulière de la lame » (*Lexique*).

Forcer l'épée. — « C'est appuyer sur le faible de celle de l'ennemie pour se faire jour sur lui » (*Danet*).

Formule. — « Terme spécifique à l'escrime qui détermine le déroulement d'une compétition. La formule peut être : par poules, mixte, mixte avec repêchage, par élimination directe avec ou sans repêchage » (*Glossaire*).

Fort. Voir Lame. — « Le fort est depuis la garde ou coquille jusqu'au milieu » (*Danet*).

— « Partie la plus épaisse de la lame, proche de la garde » (*Lexique = Glossaire*).

Fort au faible. — « Propriété mécanique fondamentale de la défensive : opposer la partie forte de sa lame à la partie faible de la lame adverse » (*Glossaire*).

Mais songez que le fer n'est jamais bien chassé,
Si le faible n'est point par le fort repoussé.

(Lhomandie)

Fouet de la lame. — « Mouvement décrit par la partie flexible de l'extrémité de la lame, immédiatement après la parade adverse » (*Glossaire*).

Froissement. — « Le froissement n'est qu'une brusque pression prolongée et glissante » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « Le froissement est une pression prolongée, exécutée brusquement, avec force et en faisant

glisser la lame sur la lame adverse » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « *Le froissement est une action tenant à la fois du battement et de la pression, exécuté avec la lame sur toute la longueur du fer adverse* » (Thirioux, fleuret, chap. 4).

— « *Pression prolongée brusque et puissante, exécutée en glissant vers la partie forte de la lame* » (Lexique = Glossaire).

Frôlement. — « *Action sur le fer adverse mal exécutée et non prioritaire* » (Glossaire).

— G —

Gagner la main. — « *Tendre le bras en faisant des feintes* » (Prévost).

Gagner la mesure. — « *Gagner ou rompre la mesure, c'est donc se mettre à portée ou hors de portée de l'adversaire, la mesure étant considérée par rapport au tireur dans le premier cas, par rapport à l'adversaire dans le second* » (Règlement 1908, Titre I, chap. 1, art. 5).

— « *Porter le pied gauche près du droit pour se rapprocher et attaquer. Il est préférable de marcher, car on risque de perdre l'équilibre en exécutant ce mouvement* » (Prévost). L'expression "gagner la mesure" à ici le sens de "marche inversée".

Garde. — « *La garde est la position la plus propre à la défense et à l'attaque* » (Gomard).

— « *Position préliminaire indiquée par l'expérience comme la meilleure à prendre par le tireur pour être aussi prêt à l'attaque qu'à la défense* » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « *La garde est l'unique position permettant au tireur de rester également prêt à l'attaque et à la défense.* » (Règlement 1908, Titre I, chap. 1, art. 2). A cette définition, Maître Thirioux ajoute :

— « *L'escrime moderne électrique exige du tireur d'être également prêt à la contre-attaque* » (Thirioux, fleuret, chap. 2).

— « *La garde est une position d'équilibre idéale, propre à chaque tireur, lui permettant d'être prêt à exécuter à tout moment, et dans le temps le plus bref, toutes les actions et des déplacements qu'exige l'assaut d'escrime* » (Cléry 1973, chap. 2, III).

— « *Position la plus favorable que prend le tireur pour être prêt également à l'offensive, à la défensive ou à la contre-offensive. Pointe haute ou basse, mais toujours en direction de la cible, la garde peut être courte ou longue, et subir des modifications au cours du combat, suivant la tactique choisie* » (Glossaire).

— « *Position d'équilibre, la plus favorable, que prend le tireur pour être prêt à l'offensive à la défensive ou à la contre-offensive* » (Lexique).

Glissement. — « *Marche avec glissement : progression de tout le pied avant sur le sol sans le quitter* » (Glossaire).

— I —

Invite. — « *Action qui consiste à découvrir une ligne volontairement* » (Thirioux, fleuret, chap. 10).

— « *Geste qui consiste à se découvrir volontairement* » (Lexique = Glossaire).

In quartata. — « *Terme italien. Esquive effectuée en effaçant la ligne de quarte et en contre-attaquant* » (Glossaire).

— J —

Jeu. — « Exprime les habitudes et la manière de faire d'un tireur. Ainsi on dit : beau jeu, jeu dur, mauvais jeu, selon que les habitudes et la manière de faire d'un tireur sont appropriées à l'une de ces trois épithètes » (**Gomard**).

— « Avoir un jeu se dit généralement d'un tireur qui ne sait faire, à l'assaut, qu'un nombre limité de coups, ou qui a quelques coups de prédilection dont il se sert sans cesse ; avoir "le jeu dur" se dit d'un tireur qui fait des armes brutalement en employant beaucoup plus de force qu'il ne conviendrait ; avoir "beau jeu" se dit d'un tireur qui fait des armes avec grâce et selon les règles de l'art ; on dit également dans ce sens : avoir le "jeu régulier" » (**Prévost**).

Jour. — « Espace laissé libre dans la ligne de l'engagement par inadvertance ou pour exciter l'adversaire à y tirer » (**Prévost**).

Jugement de la touche. — « Décision du Président de Jury sur la priorité, la validité, ou l'annulation de la touche » (**Glossaire**).

— « Décision du président du jury sur la priorité, la validité ou l'annulation de la touche » (**Lexique**).

— L —

Lame. — « La lame comporte trois parties fonctionnelles et la soie (voir ce mot) : le **tiers supérieur** (isolé au fleuret électrique), le **tiers moyen**, utilisé pour les actions sur le fer (engagement, pression, battement), le **tiers inférieur**, utilisé pour les parades et les prises de fer » (**Glossaire**).

— « Partie essentielle de l'arme, elle est en acier. **Soie.** Partie de la lame qui permet l'assemblage de la coquille, de la poignée et du pommeau. **Fort.** Partie la plus épaisse de la lame, proche de la garde. **Moyen.** Partie centrale de la lame. **Faible.** Partie fine de la lame proche de la pointe » (**Lexique**).

Leçon de contres. — « Fleuret. Exercice consistant à parer, par le contre, le dégagement tiré par l'adversaire. Par extension, exercice consistant à exécuter des attaques annoncées à l'avance, devant être parées par des parades également annoncées à l'avance (exercices des feintes ou exercices conventionnels) » (**Glossaire**).

Leçon à la muette. — « Leçon donnée sans commandement oral » (**Glossaire**).

Liement. — « Le liement est l'action de ramener le fer d'une ligne haute dans une ligne basse, ou d'une ligne basse dans une ligne haute. Par exemple, c'est de l'engagement de quarte, de ramener les fers dans l'engagement de seconde, ou de l'engagement de seconde de les ramener dans l'engagement de quarte ; c'est de l'engagement de tierce, de ramener les fers dans l'engagement de septime, ou de l'engagement de septime, de les ramener dans l'engagement de tierce » (**Gomard**).

— « Le liement est l'action par laquelle on s'empare de l'épée de son adversaire, en appuyant sur le faible de cette épée avec le fort de la sienne, pour la ramener de la ligne haute dans la ligne basse, et réciproquement » (**Manuel 1877**, partie 1, art. 2).

— « La prise de fer par liement ramène le fer de la ligne haute dans la ligne basse et inversement » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « Prend le fer dans une ligne haute, le ramène dans une ligne basse opposée (ou inversement) en le maîtrisant et en l'écartant en finale de l'action » (**Thirioux**, fleuret, chap. 17).

— « *Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse pour l'emmenner progressivement d'une ligne haute dans la ligne basse opposée (ou vice-versa)* » (*Glossaire*).

— « *Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse en la maîtrisant progressivement d'une ligne haute à une ligne basse opposée ou vice-versa* » (*Lexique*).

Ligne. — « *La ligne est l'espace adhérent à chacun des côtés de l'épée, et dans lequel s'exécutent les engagements, les coups et les bottes, les attaques à l'épée, les feintes et les parades. Les deux lignes principales sont celles qui occupent le côté droit et le côté gauche de l'épée ; on nomme le dehors celle qui occupe le côté droit, le dedans celle qui occupe le côté gauche. Chacune de ces deux lignes est coupée par deux autres lignes qui occupent le dessus et le dessous de l'épée et qu'on nomme le dessus et le dessous, ou le haut et le bas. Les lignes du dehors et du dedans se trouvant coupées par les lignes du haut et du bas, et, réciproquement, les lignes du haut et du bas se trouvant aussi coupées par les lignes du dehors et du dedans, on nomme les quatre espaces affectés à chacune de ces quatre lignes : le dehors haut, le dedans haut, le dehors bas, le dedans bas. Les lignes s'établissent par l'adjonction réciproque des fers ; l'épée adverse est pour chaque tireur la seule et vraie limites des lignes.* » (*Gomard*).

— « *On appelle ligne, la direction que doit avoir l'épée pour menacer l'adversaire ou se défendre contre lui.* » (*Grisier*).

— « *La ligne est l'espace compris entre un côté ou l'autre de l'épée et la limite du corps. Il y a quatre lignes reconnues en escrime : deux hautes et deux basses, l'épée pouvant être placée la pointe dirigée en haut ou en bas. Ces quatre lignes sont : le dedans et le dessus pour les lignes hautes ; le dessous et le dehors pour les lignes basses. La ligne du dedans est à gauche de la lame du tireur, la pointe étant dirigée en haut. La ligne du dessus est à droite de la lame du tireur, la pointe étant dirigée en haut. La ligne du dessous est à gauche de la lame du tireur, la pointe étant dirigée en bas. La ligne du dehors est à droite de la lame du tireur, la pointe étant également dirigée en bas. La ligne ne s'établit pas par l'adjonction réciproque des fers, comme l'a prétendu Gomard, mais par la position respective des fers, qu'il y ait engagement ou non. Les lignes hautes ne peuvent être parfaitement déterminées que si les pointes sont dirigées en haut, et les lignes basses, que si les pointes sont dirigées en bas.* » (*Prévost*).

— « *Les lignes sont les zones ou parties de l'espace dans lesquelles se meut l'épée en partant de la position de la garde. Elles sont au nombre de quatre :*

La ligne de droite, ou de tierce, ou de dehors, qui est la zone ou partie de l'espace à la droite de l'épée.

La ligne de gauche, ou de quarte, ou de dedans, qui est la zone ou partie de l'espace à la gauche de l'épée.

La ligne haute ou de prime, qui est la zone ou partie de l'espace au-dessus du poignet.

La ligne basse ou de seconde, qui est la zone ou partie de l'espace au-dessous du poignet » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « *On donne le nom de lignes aux portions de l'espace – considérées par rapport à la main du tireur – dans lesquelles ce dernier peut mouvoir son arme. On distingue : la ligne haute, la ligne basse, la ligne de droite, la ligne de gauche* » (*Règlement 1908*, Titre I, chap. 2).

— « *On appelle ligne l'espace compris entre le côté droit – ou le côté gauche – de l'arme et la limite du corps. [...] On appelle dedans la ligne haute gauche. On appelle dessus la ligne haute droite. On appelle dessous la ligne basse gauche. On appelle dehors la ligne basse droite.* » (*Cléry*, *Traité d'escrime de pointe*, p.31).

— « *Fleuret. Épée. Les lignes sont les portions de la cible considérées par rapport à la lame du tireur. Il y a quatre lignes :*

deux hautes : **dessus, dedans**,
deux basses : **dehors, dessous** » (Glossaire).

— « Par rapport à la lame, on distingue les lignes :
du **dessus** et du **dessous**,
de l'**intérieur** et de l'**extérieur** » (Lexique).

Loger (se). — « *Se loger : c'est se rapprocher à petits pas avec précaution de son adversaire, afin de gagner la distance la plus favorable à l'attaque* » (Cordelois). L'expression est employée ici dans le sens de gagner la mesure.

— « Se préparer à attaquer en se rapprochant à petit pas en faisant des feintes, des changements d'engagements, etc., pour distraire l'attention de l'adversaire » (Prévost).

— « Rapprocher sa pointe de la cible adverse, en préparant l'attaque » (Glossaire).

— M —

Main. — « Fleuret. Position de la main dans l'offensive. Autrefois, l'offensive était précisée en fonction de la position de la main en finale. Ainsi disait-on : doublez dessous main de seconde ; une-deux main de quarte ; dégagez main de sixte ; ripostez main de prime etc. Épée. Cibles : extérieure – intérieure – dessus – dessous » (Glossaire).

Main dure. — « Se dit d'un tireur qui serre trop les doigts et avec continuité, qui emploie trop de force » (Prévost).

Mal paré. — « Sabre. Se dit d'un coup qui touche en même temps la cible et le fer de l'adversaire. Synonyme : "à travers" » (Glossaire).

Manchette. — « Épée. Sabre. **Extérieure** : cible située sur la droite de l'avant-bras armé. **Intérieure** : cible située sur la gauche de l'avant-bras armé. **Dessous** : cible située sous l'avant-bras armé. **Dessus** : cible située sur le dessus de l'avant-bras armé » (Glossaire).

Marche. — « Marcher à son ennemi, ou, ce qui est le même, serrer la mesure, c'est pour se mettre à portée de le toucher, faire un pas en avant sans déranger le corps de sa position » (Danet). L'auteur décrit ensuite le procédé pour marcher régulièrement, nous appelons aujourd'hui ce procédé la marche.

— « Marcher, c'est faire un ou plusieurs pas en avant, **ou en arrière**, pour se rapprocher **ou s'éloigner** de son adversaire » (Gomard).

— « Déplacement avant destiné à se rapprocher de l'adversaire » (Glossaire).

— « C'est une pose alternative des appuis vers l'avant sans que les pieds se croisent » (Lexique).

Match. — « Face à face entre deux escrimeurs cherchant à se toucher pour marquer des points » (Lexique).

Mécanisme. — « Ensemble des gestes acquis par la répétition au cours de l'enseignement ou de la pratique » (Glossaire).

Menace. — « La feinte du coup droit se nomme **menacé** » (Gomard).

— « Terme utilisé autrefois – synonyme de feinte » (Glossaire).

Mesure. — « La mesure est une proportion de distance entre deux tireurs et de laquelle ils peuvent se toucher » (Lhomandie).

— « La mesure est la juste distance où un tireur peut atteindre son adversaire en se

développant » (**Gomard**).

— « La mesure est la distance de laquelle on peut atteindre l'adversaire sans forcer les positions du corps. On est parfaitement en mesure lorsque l'on peut frapper le coup sans faire ployer le fleuret » (**Grisier**).

— « La mesure est la distance la plus grande à laquelle un tireur peut atteindre son adversaire en se fendant » (**Règlement 1908**, Titre I, chap. 1, art. 5).

— « Étymologiquement : dimension déterminée, considérée comme normale, souhaitable. Terme ancien : voir distance » (**Glossaire**).

— « La mesure est la distance la plus grande à laquelle un tireur peut atteindre son adversaire en effectuant un développement » (**Lexique**).

Mouche. — « Bouton en plastique qui recouvre l'extrémité du fleuret » (**Glossaire**).

— « Protection en plastique qui recouvre l'extrémité de la lame » (**Lexique**).

Moyen. Voir **Lame**. — « Partie centrale de la lame » (**Lexique**).

Mur. — « Le mur est un exercice qui consiste à tirer une certaine quantité de dégagements sur son adversaire. Ces dégagements doivent être parés au simple. C'est un si bon moyen de se préparer la main et les jambes, que les tireurs, avant de faire assaut, sont dans l'usage de tirer quelques coups de mur comme prélude nécessaire à un exercice plus sérieux. Le mur étant toujours accompagné d'un salut adressé à la galerie et à l'adversaire, les tireurs y trouvent encore l'occasion de remplir un devoir de politesse » (**Gomard**).

— « Le mur est un exercice qui dispose à l'assaut et le précède. Tirer le mur, c'est dégager alternativement en quarte dans les armes et sur les armes vis-à-vis de l'adversaire, qui fait une parade simple et ne riposte pas » (**Grisier**).

— « Tirer le mur, c'est s'exercer tour à tour, l'un ou l'autre, à passer des dégagements (EMBRY 1859). Le salut du mur est celui qui précède le mur tiré par chacun des deux adversaires (EMBRY 1859). Voir "Salut des armes" » (**Glossaire**).

— O —

Octave. — « Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dehors, la pointe plus basse que la main placée en supination » (**Glossaire**).

Offensive. — « Ensemble des actions destinées à toucher l'adversaire » (**Glossaire**).

— « Action du tireur qui prend ou reprend l'initiative pour toucher l'adversaire » (**Lexique**).

Opposition. — « L'opposition est l'obstacle apporté par le fer du tireur au fer ennemi pour lui fermer la ligne droite vers le corps » (**Gomard**).

— « On appelle opposition cette action de notre épée sur l'épée de l'ennemi qui a pour but de maintenir la pointe adverse hors de la ligne de notre corps » (**Grisier**).

— « La prise de fer par opposition est une opposition progressive dans la ligne de l'engagement, ou consécutive à un engagement et continuée jusqu'à l'attaque » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « Prend le fer adverse dans une ligne, le maîtrise en l'écartant, tout en le laissant dans la même ligne jusqu'à la finale de l'action » (**Thirioux**, fleuret, chap. 17).

— « Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse en la maîtrisant progressivement dans la même ligne jusqu'à la finale de l'offensive » (**Glossaire**).

— « Prise de fer où l'on s'empare de la lame adverse dans une ligne en la maîtrisant

progressivement sans changer de ligne » (*Lexique*).

De l'*opposition* étudiez la cause ;
Que toujours dans vos coups le fer au fer s'*oppose* ;
Gardez-vous bien surtout de cet oubli fatal ;
Ou vous succomberez sous les traits d'un rival.

(Lhomandie)

— P —

Parade. — « *La parade est l'action de détourner de la ligne du corps le fer de l'adversaire quand il attaque* » (*Gomard*).

— « *Action de détourner de son corps le fer ennemi* » (*Grisier*).

— « *La parade est l'action de détourner du corps un coup porté ; elle s'exécute toujours du fort au faible et chasse l'épée, en la rejetant dans la ligne même où elle se présente* » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2). Le *Manuel* définit la *parade directe* appelée simplement *parade* et la *parade circulaire* appelée *contre*. La *parade* est soit une *parade du tac* appelée *parade proprement dite* ou soit une *parade d'opposition* appelée *opposition*.

— « *Action de se garantir d'une attaque en détournant, avec son arme, le fer adverse* » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 2, art. 1).

— « *Fleuret. Épée. Sabre. La parade des coups de pointe est l'action de se garantir d'un coup porté en détournant, avec son arme, le fer de l'adversaire. La parades des coups de tranchant est l'action de bloquer, avec son arme, le fer de l'adversaire. Les parades portent le nom des positions où elles sont prises. On peut parer du tac, d'opposition ou en cédant* » (*Glossaire*).

— « *Action de détourner un coup de pointe ou de bloquer un coup de tranchant de l'adversaire avec son arme* » (*Lexique*).

Parade composée. — « *La parade est composée lorsqu'elle comporte deux ou plusieurs parades successives* » (*Thirioux*, fleuret, chap. 15).

— « *Locution employée par certains auteurs pour définir une succession de parades utilisées contre les actions offensives composées* » (*Glossaire*).

Parade du tac. — « *On appelle Parade sèche, l'action de frapper l'épée de l'Adversaire par un mouvement ferme et vif, pour pouvoir la détourner sans la suivre, c'est-à-dire, le poignet s'arrêtant sur le tact, ainsi qu'un ressort lâché reste au bout de sa détente* » (*Danet*).

— « *Parer de tac, c'est chasser le fer ennemi d'un coup sec, en glissant un peu sur la lame, du faible au fort* » (*Gomard*).

— « *La parade proprement dite est celle qui chasse l'épée sans l'accompagner, c'est-à-dire en la détournant brusquement du corps (pour faciliter la riposte), par un battement sec, fait à l'aide des doigts* » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « *Parer du tac, c'est écarter le fer adverse à l'aide d'un battement sec* » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 2, art. 1).

— « *La parade du "tac" consiste à détourner le fer adverse à l'aide d'un battement sec* » (*Thirioux*, fleuret, chap. 12).

— « *Parer du tac, c'est écarter la lame adverse avec un battement* » (*Glossaire*).

— « *Parer du tac, c'est frapper la lame adverse pour l'écarter* » (*Lexique*).

Parade d'opposition. — « *Parer d'opposition, c'est détourner le fer sans secousse et sans*

cesser de le maintenir par l'action du faible sur le fort » (Gomard).

— « L'**opposition** est la parade spéciale qui chasse l'épée en l'accompagnant, c'est-à-dire en la détournant du corps sans secousse, et par la seule action du poignet » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « Parer d'opposition, c'est écarter le fer adverse sans brusquerie, en l'accompagnant » (Règlement 1908, Titre II, chap. 2, art. 1).

— « La parade d'opposition consiste à s'emparer du fer adverse sans brusquerie en l'accompagnant pour l'écarter complètement de la cible » (Thirioux, fleuret, chap. 12).

— « Parade exécutée sans choc sur la lame adverse en maintenant le contact » (Glossaire).

— « Parade exécutée sans choc sur la lame adverse en maintenant le contact » (Lexique).

Parade en cédant. — « Parades utilisées uniquement contre les offensives par prises de fer (attaque-ripostes). Parer en cédant consiste à détourner la lame adverse en l'entraînant (sans la quitter) dans une ligne autre que celle où devait se terminer l'attaque » (Glossaire).

— « Parer en cédant consiste à détourner la lame adverse en l'entraînant (sans la quitter) dans une ligne autre que celle où devait se terminer l'offensive. Ces parades sont utilisées uniquement contre les offensives précédées de prises de fer » (Lexique).

Cordelois donne une description de la parade en cédant sur un liement : « [...] céder à la pression en évitant de quitter un instant son épée, et lorsque la pointe de son arme arrive à menacer [...] votre corps, [...] la conduire [...] jusqu'au point où vous vous trouvez garanti » (Cordelois, chap. 3).

Parade Latérale ou directe. — « La **parade simple** est celle qui chasse le fer dans la même ligne où il se présente pour atteindre le corps » (Gomard).

— « La parade directe écarte le fer adverse en le laissant dans la ligne même où il se présente » (Règlement 1908, Titre II, chap. 2, art. 1).

— « La parade latérale ou directe prend le fer dans la ligne où il se présente et l'écarte de la cible tout en le laissant dans la même ligne, la main se déplace sans retrait sur une ligne horizontale » (Thirioux, fleuret, chap. 12).

— « Parade exécutée sans détour d'une ligne haute vers l'autre ligne haute, ou d'une ligne basse dans l'autre ligne basse » (Glossaire).

— « Parade exécutée directement d'une ligne haute vers l'autre ligne haute ou d'une ligne basse vers l'autre ligne basse » (Lexique).

Parade circulaire. — « Les **parades en opposition** sont celles qui vont chercher le fer dans la ligne opposée, quant au côté, à celle où il se présente pour atteindre le corps, et qui le chassent par cette même ligne ; c'est-à-dire qui repoussent en dehors le coup porté en dedans, et qui repoussent en dedans le coup porté en dehors. [...] Pour nommer la **parade en opposition**, on ajoute à son nom numérique la dénomination de demi-contre, ou de contre » (Gomard).

— « La parade circulaire ou contre va le chercher dans la ligne où il se présente, pour le ramener et le rejeter ensuite dans la ligne opposée, en faisant décrire à la pointe un cercle complet » (Règlement 1908, Titre II, chap. 2, art. 1).

— « La parade circulaire ou "contre" vient prendre le fer dans la ligne où il se présente pour l'écarter de la cible en le rejetant dans la ligne opposée. La main reste en place, seuls les doigts agissent pour faire passer la pointe sous le fer adverse et la relever en la ramenant à sa position première » (Thirioux, fleuret, chap. 12).

— « Les parades circulaires sont appelées "contres" et prennent le nom de la ligne dans laquelle elles sont exécutées » (Glossaire).

— « Parade exécutée en faisant un mouvement circulaire avec son arme afin de rejeter la pointe adverse d'une ligne vers une autre. On les appelle communément les contres » (*Lexique*).

Parade semi circulaire. — « La parade semi-circulaire, prend le fer dans la ligne où il se présente et l'écarte de la cible en le laissant dans la même ligne, les doigts agissent pour abaisser la pointe ou la relever, le mouvement est légèrement accentué par l'avant-bras » (*Thirioux*, fleuret, chap. 12).

— « Les parades semi-circulaires étaient anciennement dénommées : demi-contres ou demi-cercles. Exemple : demi-cercle, appelé également septime haute ou enlevée, prise à partir de sixte. Elles sont prises de ligne haute à ligne basse opposée, ou vice-versa. Certains auteurs leur préfèrent l'adjectif : diagonale » (*Glossaire*).

— « Parade exécutée en faisant un demi-cercle de la ligne haute vers la ligne basse correspondante ou inversement » (*Lexique*).

Parade diagonale. — « La parade diagonale prend le fer dans la ligne où il se présente et l'écarte de la cible en le laissant dans la même ligne, la main et la lame se déplacent de la ligne haute à la ligne basse opposée ou inversement » (*Thirioux*, fleuret, chap. 12).

— « Parade prise d'une ligne haute dans la ligne basse opposée ou vice-versa » (*Glossaire*).

— « Parade exécutée en suivant une trajectoire d'une ligne haute vers une ligne basse opposée ou inversement » (*Lexique*).

Parti pris. — « Expression qualifiant toute action offensive, défensive ou contre-offensive, exécutée sans tenir compte de la situation créée par l'adversaire. Exemple : remise de parti-pris » (*Glossaire*).

— « Toute action préconçue exécutée sans tenir compte de la réaction de l'adversaire » (*Lexique*).

Passata di soto. — « Terme italien. Contre-attaque dessous effectuée en se fendant en arrière et en soustrayant la cible » (*Glossaire*).

Passe arrière. — « Mouvement par lequel on s'éloigne de l'adversaire en portant le pied avant au-delà du pied arrière » (*Glossaire*).

— « Déplacement vers l'arrière en passant le pied avant derrière le pied arrière pour replacer ensuite ce dernier dans la position de garde » (*Lexique*).

Passe avant. — « Mouvement par lequel on avance sur l'adversaire en portant le pied arrière devant le pied avant » (*Glossaire*).

— « Déplacement vers l'avant en passant le pied arrière devant le pied avant pour replacer ensuite ce dernier dans la position de garde » (*Lexique*).

Patinando. — « Terme italien. Marche avec déplacement accéléré, effectué par un appel du pied arrière, coordonné avec l'arrivée de la plante du pied avant au sol » (*Glossaire*).

Phrase d'armes. — « La phrase d'armes est une succession non interrompue de coups portés et rendus. L'assaut se compose de phrases : à chaque nouvelle attaque commence une nouvelle phrase qui finit à la première riposte ou contre-riposte qui touche, ou qui n'est pas suivie à son tour d'une autre contre-riposte » (*Gomard*).

— « Phrase, en escrime, veut dire que plusieurs coups sont portés et parés réciproquement avant de se toucher, sans temps d'arrêt dans l'action » (*Cordelois*).

— « Phrase ; enchaînement d'attaques, parades, ripostes, contre-ripostes, etc., sans ferraillement et qui se termine par la retraite de l'un des deux adversaires ou des deux à la fois, ou par un coup touché » (*Prévost*).

— « La phrase d'armes est la succession de plusieurs coups portés et rendus sans interruption » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « Enchaînement d'actions offensives, défensives et contre offensives au cours du combat » (Lexique = Glossaire).

Pied ferme (de). — « Attaquer de pied ferme ou d'alonge. C'est tirer un coup de l'endroit même de la position de la garde, en se fendant » (Lafaugère).

— « Pied ferme ; tirer de pied ferme, c'est tirer de sa place sans avoir fait précéder son attaque d'une marche » (Gomard).

— « C'est tirer de sa place sans faire glisser le pied, c'est ne pas marcher pour attaquer ; c'est ne pas rompre sur les attaques » (Grisier).

— « C'est exécuter une attaque de la position de la garde sans marcher ni sauter ; en défensive, c'est parer sans rompre » (Cordelois).

— « De pied ferme ; tirer de pied ferme ; c'est attaquer sans marcher ; riposter sans se développer ; parer sans rompre » (Prévost).

— « Attaque de pied ferme : locution utilisée à tort pour désigner une attaque effectuée en se fendant. Par contre, les parades, les ripostes, les contre-ripostes, les contre-attaques peuvent être exécutées de pied ferme, c'est-à-dire sans aucun déplacement des pieds » (Glossaire).

Les définitions de Lafaugère et Gomard s'apparentent à ce que le Glossaire appelle attaque d'immobilité.

Pied levé (au). — « Tromper au pied levé : expression employée pour désigner un trompement exécuté en finale de la fente » (Glossaire).

♦ **Pique-boyaux.** -Expression utilisée par les saint-cyriens pour désigner l'escrime ou le prévôt d'escrime : « Il y avait autrefois un grand maître de pique-boyaux surnommé Le Pied, probablement parce qu'il s'appelait Lamain, et dont la règle reposait sur cet immuable principe [...] : Le pied ne doit jamais partir avant la main. (1896. [L'album d'un saint-cyrien. Deux années d'école](#)).

Piste. — « Partie délimitée du terrain sur laquelle se déroule le combat » (Lexique = Glossaire).

Plastronner. — « S'exercer en se fendant contre un mur sur lequel un plastron est accroché. Depuis quelque temps, certaines personnes se servoient de cette expression au lieu de : "prendre leçon", croyant, bien à tort, cette dernière humiliante » (Prévost).

Poignée. — « Partie en bois, en métal, en matière plastique, destinée à tenir l'arme » (Glossaire).

— « Partie destinée à tenir l'arme » (Lexique).

Pointe en ligne. — « La pointe en ligne est une position particulière dans laquelle l'escrimeur :

Maintient le bras armé allongé

Forme une ligne droite de l'épaule à la pointe

Menace continuellement la surface valable de son adversaire » (Lexique).

Pommeau. — « Extrémité métallique renflée qui permet d'assembler et d'équilibrer l'arme » (Glossaire).

— « Pièce métallique qui permet d'assembler et d'équilibrer l'arme » (Lexique).

Porter le corps à l'action. — « C'est avancer le corps mal à propos » (Prévost).

Poser le coup. — « J'entends par poser le coup, allonger le bras sans saccade et sans retrait de l'épée, tout en faisant suivre successivement et sans interruption le corps et les jambes » (Cordelois).

Positions de main. — « La main peut prendre un certain nombre de positions, entre deux positions extrêmes, obtenues : l'une, quand les ongles sont complètement en dessus ; l'autre, quand les ongles sont tournés vers la droite, le pouce en dessous. D'autre part, la lame peut avoir, par rapport à la main, les positions suivantes :

1°) La pointe plus élevée que la main ;

2°) La pointe à hauteur de la main ;

3°) La pointe plus basse que la main.

Les combinaisons, entre elles, de ces diverses positions de la main et de la lame constituent les *positions d'escrime* servant de base aux parades. Ces positions sont au nombre de huit ; elles prennent les noms de prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septime, octave » (Règlement 1908, Titre I, chap. 2, art. 1).

— « Les places prises par la main du tireur par rapport aux différentes lignes déterminent les *positions d'escrime* » (Thirioux, fleuret, chap. 7).

— « Fleuret. Épée. Place que peut prendre la main du tireur dans 4 lignes. Ces positions sont au nombre de 8. On considère que :

quarte sont en supination : quarte, sixte, septime, octave ;

quatre sont en pronation : prime, seconde, tierce, quinte.

Elles ont donné leurs noms aux parades.

Sabre. Au sabre, elles sont au nombre de cinq : tierce, quarte, quinte, seconde et prime » (Lexique = Glossaire). Le Glossaire introduit la définition ainsi « Les positions sont les places ... » et termine « ... seconde, prime ».

Prendre le temps. — « On appelle prendre le temps lorsque l'on tire droit sur l'attaque de l'adversaire : il y a le temps avec garantie et le temps sans garantie. [...] Par exemple : 1° ceux qui retirent la main quand ils attaquent au lieu d'allonger le bras ; 2° ceux qui attaquent constamment par des coups composés de plus de deux mouvements ; 3° ceux qui attaquent continuellement par des une-deux. Sur ces derniers, on peut prendre le temps avec garantie » (Cordelois).

Préparations. — « Nous donnerons le nom de préparation à tous les mouvements et à toutes les actions qui, sans menacer l'adversaire, le sollicitent à quelques mouvements qui facilitent la botte que l'on a l'intention de tirer, comme par exemple, lorsqu'on presse son épée avant de dégager, dans l'intention qu'il résiste et qu'il s'écarte de la ligne où on veut l'atteindre lorsqu'on cesse de presser son épée pour dégager. Toutes les feintes, à proprement parler, sont bien des préparations, puisqu'elles ne doivent se faire que pour écarter le fer de l'adversaire hors de l'endroit où on veut l'attaquer ; mais nous consacrerons spécialement le nom de préparation aux mouvements qui ne sont point menaçants, tels que la pression, le battement, le froissement, l'engagement et le changement, qui se font sans extension du bras » (Lafaugère).

— « Mouvements de la lame, du corps ou des jambes, qui précèdent la situation que l'on a l'intention de créer. Ainsi, existe-t-il des préparations à l'offensive, à la défensive et à la contre-offensive » (Glossaire).

— « Mouvements de la main, du corps et des jambes, qui précèdent l'offensive, la défensive ou la contre-offensive » (Lexique).

Préparation d'attaque. — « L'attaque peut être facilitée et, dans une certaine mesure, assurée par certaines actions préalables, dites préparations d'attaque » (Règlement 1908, Titre II,

chap. 1, art. 3).

Les différentes préparations sont : les *attaques au fer*, les *prises de fer*, le *coulé*, la *fausse attaque*.

Président de jury. — « Arbitre ou directeur de combat » (*Glossaire*).

Pression. — « La pression est l'action de peser sur le faible de la lame ennemie de manière à en obtenir le déplacement, soit pour se faire un jour vers le corps, soit pour provoquer une résistance qui peut faciliter l'accès dans la ligne opposée » (*Gomard*).

— « La pression est la poussée plus ou moins légère de la pointe à la pointe, pour ébranler l'épée opposée et porter plus facilement un coup » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « La pression est une poussée plus ou moins prononcée, exécutée sur le fer adverse à l'aide de la lame après un engagement préalable » (*Thirioux*, fleuret, chap. 16).

— « Poussée latérale exécutée sur la lame adverse après avoir pris contact avec celle-ci » (*Lexique = Glossaire*).

Prime. — « Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dessous, prise la pointe plus basse que la main renversée, pouce en dessous. Sabre. Position ou parade couvrant le côté gauche, la pointe plus basse que la main, main renversée, pouce en dessous, tranchant tourné vers la gauche » (*Glossaire*).

Priorité. — « Fleuret. Sabre. Convention qui donne l'avantage au tireur qui allonge son bras en premier. Si l'adversaire veut reprendre la priorité, il doit parer et riposter » (*Glossaire*).

— « Résultat de l'application de la convention » (*Lexique*).

Prise de fer. — « La prise de fer est une action sur le fer adverse, ayant pour objet d'écartier ce fer, en le maîtrisant. On l'exécute avec le fort de la lame, sur le faible de la lame adverse, et de préférence devant un bras tendu » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 3).

— « Action sur le fer adverse ayant pour objet de s'en emparer pour le maîtriser » (*Thirioux*, fleuret, chap. 17).

— « Actions où l'on s'empare de la lame adverse en la maîtrisant : elles peuvent être combinées avec une attaque directe (attaque par prise de fer) ou suivies d'une attaque simple ou composée (préparation d'attaque). Elles comprennent : l'opposition, le croisé, le liement, l'enveloppement » (*Glossaire*).

— « Actions où l'on s'empare de la lame adverse en la maîtrisant » (*Lexique*).

Pronation. — « La main peut être tournée de trois manières : [...] lorsqu'au contraire elle est tournée les ongles en bas, elle est tournée de tierce » (*Lafaugère*).

— « La pronation est l'état du poignet quand les ongles sont tournés vers la terre. [...] C'est se servir d'une mauvaise dénomination [...] de dire que la main est en tierce quand les ongles sont tournés vers la terre. [...] lorsque les ongles sont tournés vers la terre, la main n'est pas plus en tierce, qu'elle n'est en prime, en seconde ou en quinte, on doit dire qu'elle est en pronation » (*Gomard*).

— « Position de la main lorsque les ongles sont tournés vers la terre. Son opposé est supination » (*Prévost*).

— « Position de la main lorsque la paume est tournée vers le sol » (*Lexique = Glossaire*).

— Q —

Quarte. — « Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dedans, la pointe plus haute que la

main, placée en supination. Sabre. Position couvrant le côté gauche, la pointe plus haute que la main, le tranchant tourné vers la gauche, le pouce dessus » (*Glossaire*).

Quinte. — « Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dedans, prise en pronation, la pointe plus haute que la main. Sabre. Position couvrant la tête et les épaules, la main droite, paume vers l'avant, le tranchant vers le haut, la lame sensiblement horizontale » (*Glossaire*).

— R —

Rassemblement. — « Position où se trouve un tireur après avoir redressé ses jambes et joint ses pieds. Le rassemblement peut se faire en avant ou en arrière. On l'utilise dans le salut des armes ou à la fin d'une leçon. Dans la contre-offensive, il est parfois combiné avec un coup d'arrêt » (*Glossaire*).

Redoublement. — « Le redoublement est une seconde attaque que l'on répète contre le pareur qui ne riposte pas ou qui ne riposte pas assez vite » (*Cordelois*).

— « Le redoublement est la succession immédiate de deux attaques **sans se relever**, sur une parade sans riposte. Il se produit après une attaque parée et non suivie de la riposte, en reprenant l'attaque immédiatement, **sans se relever**, et en essayant de toucher » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « Le redoublement est l'action de porter une seconde attaque, immédiatement après la première, dans la même ligne ou non. Il a pour but de profiter de l'ébranlement produit par une première attaque sur un adversaire, qui a paré sans riposter, ou qui n'a fait qu'éviter le coup par la retraite. Dans le premier cas, la seconde attaque est précédée d'une reprise de garde en arrière, dans le second cas, d'une reprise de garde en avant » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 5).

— « Le redoublement est une seconde action offensive quelconque exécutée immédiatement après la première et précédée d'un retour en garde » (*Thirioux*, fleuret, chap. 19).

— « Seconde action offensive, simple, composée ou précédée d'actions sur le fer, exécutée en se fendant ou en flèche après un retour en garde. L'évolution de l'escrime incite à inclure le redoublement dans les "reprises" » (*Glossaire*).

— « A la suite d'une attaque en fente qui n'a pas touché, le tireur effectue un retour en garde en avant pour lancer une nouvelle action offensive en fente ou en flèche » (*Lexique*).

Maître Cléry précise que la définition du Règlement de 1908 est conforme au sens étymologique du mot "Redoubler" : c'est recommencer la même chose en entier (*Cléry 1973*, chap. 2, XVI).

— « Nouvelle action, simple ou composée, sur un adversaire qui a paré sans riposter, ou qui a simplement évité la première action par une retraite ou esquive » (*Règlement FIE*, t.8).

Relever (se). — « C'est se mettre en garde après le coup porté » (*Gomard*).

— « C'est se remettre en garde après s'être fendu » (*Cordelois*).

— « Se remettre en garde lorsqu'on s'est développé » (*Prévost*).

Remise. — « La remise de main. C'est remettre aussitôt le coup tiré, après avoir manqué le corps sans changer de ligne et sans se relever » (*Lafaugère*).

— « La remise est le coup de temps sur la riposte ; c'est l'action de placer l'épée au corps, sans se relever, pendant la riposte ou les préparatifs de riposte de l'adversaire. La remise diffère du **redoublement** en ce qu'elle suppose un temps perdu entre son action et l'attaque, et que le **redoublement** n'en admet pas. La remise est déterminée par l'hésitation du pareur, ou par le

mouvement qui suit sa parade, tandis que le **redoublement** n'est motivé que par l'immobilité du pareur. La remise est le coup de temps jugé sur la riposte ; le **redoublement** ne peut être qu'un coup de temps fortuit. La remise vient du calcul ; le **redoublement** vient de l'inspiration. La remise se fait presque toujours par le coup droit ; le **redoublement** se fait presque toujours par le dégagement ou le coupé » (Gomard).

— « La remise est une seconde attaque, faite avec le coup droit sans se relever, que l'on exécute de la position de la fente, soit à la suite du premier coup qui a été mal ajusté, soit que l'adversaire quitte l'opposition de la ligne où il a paré » (Cordelois).

— « La remise est une attaque exécutée sur une absence ou un abandon d'épée après la parade. Elle se produit après une attaque parée et sur l'absence ou l'abandon d'épée, faite pour riposter, en remettant la pointe en ligne sans se relever, et en touchant par le coup droit. La remise intelligente est à la riposte ce que le temps est à l'attaque » (Manuel 1877, partie 1, art. 2).

— « La remise est un coup de temps, exécuté après le développement et sans se relever, sur une riposte composée. Elle est pratiquée aussi après une parade insuffisante et non suivie de riposte » (Règlement 1908, Titre II, chap. 1, art. 5).

— « La remise est une action offensive ou contre-offensive directe exécutée après une parade adverse sans retour préalable en garde » (Thirioux, fleuret, chap. 19).

— « Seconde action offensive, qui consiste à replacer sa pointe dans la même ligne, sans retrait de bras ni action sur le fer adverse. Elle est utilisée contre des adversaires qui : parent sans riposter ; ripostent à temps perdu ; ripostent indirectement ou en composant. Dans ces deux cas, elle devient contre-offensive, mais n'est prioritaire que si elle gagne un temps sur la riposte. Il existe des remises après toute action offensive ou contre-offensive : elles portent le nom des actions offensives qui les ont précédées » (Glossaire).

— « Seconde action offensive immédiate, qui consiste à replacer sa pointe dans la même ligne, sans action sur le fer adverse » (Lexique).

Maître Cléry précise que la définition du Règlement de 1908 est conforme au sens étymologique du mot "Remettre" : c'est remettre à la même place quelque chose qui a été dérangé ; c'est se replacer où l'on était (Cléry 1973, chap. 2, XVI).

— « Action offensive simple immédiate qui suit une première action, sans retrait de bras, après une parade ou une retraite de l'adversaire, soit que celui-ci ait abandonné le fer sans riposter, soit qu'il riposte tardivement, ou indirectement ou en composant » (Règlement FIE, t.8).

Remise contre offensive. — « Seconde action destinée à toucher, portée sur une offensive adverse, consistant à replacer sa pointe dans la même ligne » (Lexique).

Reprise. — « La reprise de main. C'est continuer l'attaque étant fendu, par un ou plusieurs mouvements sur le retard de la riposte de l'adversaire » (Lafaugère).

— « Le **redoublement** ou la **reprise**, ce qui est la même chose, est l'action de tirer un second coup immédiatement après une attaque parée, sans se relever. Le **redoublement** ne doit avoir lieu qu'après une parade non suivie de riposte ; tout **redoublement** exécuté en même temps que la riposte est une faute, même quand la riposte manque le corps ; car celui qui **redouble** ne peut deviner cette circonstance, et le coup double aurait lieu si la riposte était ajustée. Comme le **redoublement** exige une grande rapidité, tous les coups simples ne lui conviennent pas, et il ne peut pas se faire dans toutes les lignes. Le **redoublement** ne se fait jamais dans le même ligne où s'est terminée l'attaque » (Gomard).

— « La reprise est le renouvellement de l'attaque, après avoir repris l'épée sans se relever, sur une parade sans riposte. Elle se produit après une attaque parée et non suivie de la riposte, en

reprenant l'attaque, sans se relever et en essayant de toucher » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « La reprise d'attaque est une action offensive exécutée, sans se relever, après une parade adverse non suivie de riposte » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 1, art. 5).

— « La reprise est une action offensive ou contre-offensive exécutée de toute autre façon que par coup droit dans une autre ou même ligne que celle de la parade adverse sans retour préalable en garde » (*Thirioux*, fleuret, chap. 19).

— « Seconde action offensive. Elle peut être simple, composée ou précédée d'actions sur le fer. Elle s'exécute généralement sur des adversaires qui ne ripostent pas » (*Glossaire*).

— « Nouvelle action offensive simple indirecte, composée ou précédée d'actions au fer *avec ou sans retour en garde* » (*Lexique*).

Maître Cléry précise que la définition du Règlement de 1908 est conforme au sens étymologique du mot "Reprendre" : c'est continuer quelque chose interrompue, mais en la reprenant à l'endroit où elle a été interrompue ; c'est la recommencer en partie seulement (*Cléry 1973*, chap. 2, XVI). A titre de comparaison donnons la définition du Règlement FIE :

— « *Nouvelle attaque exécutée immédiatement après retour en garde* » (*Règlement FIE*, t.8).

Reprise contre offensive. — « Seconde action destinée à toucher, portée sur une offensive adverse, consistant à replacer sa pointe dans une autre ligne » (*Lexique*).

Retenue du corps. — « La retenue du corps est cette précieuse qualité par laquelle le tireur qui veut attaquer est assez maître de ses mouvements pour ne permettre à son corps de s'ébranler pour le développement, que lorsque la pointe est arrivée dans la ligne où le coup doit s'effectuer, et que le bras a pris son entière extension » (*Gomard*).

— « Retenir le corps signifie ne pas se fendre, ne pas avancer le buste par un mouvement quelconque. La retenue du corps est une des plus précieuses qualités du tireur d'armes. Elle aide à l'accomplissement parfait d'un coup, soit attaque, soit riposte, et souvent préserve celui qui la possède de la violence d'un choc toujours meurtrier. Le travail du professeur qui veut inculquer cet excellent principe à son élève est toujours pénible ; se retenir d'aller en avant est hors nature » (*Grisier*).

— « Retenue de corps : grande qualité qui consiste à ne pas avancer le corps mal à propos en attaque ou en riposte » (*Prévoist*).

Retirer le bras. — « Porter le coude et la main en arrière pour faciliter le passage de la pointe. Faute à éviter à tout prix » (*Prévoist*).

Retour en garde. — « Etant développé, l'action de revenir à la position de la garde en avant ou en arrière, s'appelle la *reprise de garde* » (*Thirioux*, fleuret, chap. 5).

— « Action de revenir en garde après une fente. Il peut se faire vers l'avant ou vers l'arrière » (*Lexique*).

Retraite. — « Déplacement arrière destiné à s'éloigner de l'adversaire » (*Glossaire*).

— « C'est une pose alternative des appuis vers l'arrière sans que les pieds se croisent. L'usage conduit à l'utilisation du verbe rompre pour commander la retraite » (*Lexique*).

— « *La retraite, en langage d'escrime, exprime l'action de se remettre en garde après le développement. L'action de reculer, de marcher en arrière, s'exprime par : "rompre la mesure" »* (*Gomard*).

Riposte. — « La riposte est l'attaque qui suit la parade » (*Gomard*).

— « La riposte est l'attaque qui suit la parade, soit immédiatement, soit après un instant déterminé par les mouvements de l'adversaire » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

— « La riposte est le coup porté après la parade, avec ou sans développement » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 2, art. 2).

— « La riposte est le coup qui est porté après avoir paré une attaque » (*Thirioux*, fleuret, chap. 13).

— « Action offensive portée après la parade. Elle peut être immédiate ou à temps perdu, simple ou composée, par prise de fer, exécutée de pied ferme ou coordonnée avec un déplacement » (*Glossaire*).

— « Action offensive portée après la parade » (*Lexique*).

Riposte du tac au tac. — « La riposte du tac au tac est celle qui suit immédiatement la parade ; elle doit s'exécuter avec la plus grande rapidité » (*Gomard*). L'auteur ajoute en marge « L'origine de l'expression de tac au tac consacrée dans l'escrime pour exprimer la riposte instantanée, n'est pas très facile à expliquer. Par le premier mot tac on a voulu peindre le choc de la parade, mais par le second mot tac, qu'a-t-on voulu peindre ? Si c'est l'imitation d'un second choc de parade, on suppose alors la riposte parée, et l'expression tac au tac s'appliquerait mieux à la parade qu'à la riposte : on devrait dire parer du tac au tac pour rendre la vitesse d'une seconde parade. Il est plus probable que le second mot tac ne signifie pas un bruit de parade, mais qu'il veut peindre le jet du bouton frappant dans la riposte le plastron ou le gilet de buffle de l'assaillant, et que les deux tac tac expriment la succession rapide des deux rencontres : la première, des deux fers ; la seconde, du bouton sur la poitrine ».

— « La riposte qui suit immédiatement la parade s'appelle riposte du tac au tac, c'est-à-dire riposte dans laquelle le tact (action de toucher l'épée) est suivi immédiatement du tact de la poitrine » (*Manuel 1877*, partie 1, art. 2).

La riposte est dite — « du tac au tac ou à temps perdu ; suivant qu'elle suit immédiatement ou non la parade » (*Règlement 1908*, Titre II, chap. 2, art. 2).

— « Riposter du tac au tac, se dit, par onomatopée, d'une riposte *directe détachée du fer adverse, après une parade du tac* » (*Glossaire*). Il n'est pas question ici d'immédiateté.

Riposte à temps perdu. — « La riposte à temps perdu est celle où le pareur en ne faisant pas suivre immédiatement la parade par la riposte, en règle la détermination sur les mouvements de l'assaillant » (*Gomard*).

— « Se dit d'une riposte qui n'est pas portée aussitôt après la parade. Cette expression est aussi employée pour la contre-riposte » (*Glossaire*).

Rompre. — « Rompre la mesure. C'est faire manquer le coup de son ennemi en se reculant » (*Pierre Richelet*, Dictionnaire de la langue françoise, ancienne et moderne, tome 2, Lyon, 1728)

— « Faire retraite, ou rompre la mesure, c'est faire le contraire de la Marche, c'est-à-dire, reculer d'un pas pour éviter de se trouver sans défense quand l'ennemi est à portée de nous toucher » (*Danet*). L'auteur décrit trois sortes de retraites, que nous appelons aujourd'hui : retraite ; passe-arrière ; bond arrière.

— « Rompre, ou rompre la mesure, c'est reculer le pied gauche, et ramener ensuite le droit ; cela se fait sans s'écarter de la ligne » (*La Boëssière*).

— « Rompre la mesure, c'est se mettre hors de portée afin que l'adversaire ne puisse toucher de la place où il se trouve ; si l'on rompt la mesure, il faut encore que cette retraite ait pour objet de rassembler les idées et les forces physiques, de contraindre l'adversaire à une ou plusieurs marches, et aussi d'acquiescer les moyens de connaître une partie de ses ressources et de ses desseins » (*Grisier*).
Noter la dimension tactique donnée par l'auteur à cette action.

— « Rompre la mesure : c'est marcher en arrière, se mettre hors de portée » (**Prévost**).

— « Gagner ou rompre la mesure, c'est donc se mettre à portée ou hors de portée de l'adversaire, la mesure étant considérée par rapport au tireur dans le premier cas, par rapport à l'adversaire dans le second » (**Règlement 1908**, Titre I, chap. 1, art. 5).

— « On disait autrefois : "rompre la mesure", c'est-à-dire casser la distance de l'adversaire. Rompre, c'est exécuter un mouvement rétrograde du pied arrière, suivi d'un déplacement rétrograde du pied avant. On peut rompre également en déplaçant le pied avant le premier » (**Glossaire**).

— « Raccourci de l'ancienne expression "rompre la mesure" c'est-à-dire se mettre hors de portée de l'offensive adverse au moyen d'un déplacement arrière » (**Lexique**).

Rythme. — « Variation (accélération ou décélération) du temps d'exécution des actions » (**Glossaire**). Le Glossaire définit le changement de rythme.

— S —

Salut. — « Le salut est un acte de déférence, de politesse envers le public et l'adversaire » (**Grisier**).

— « Geste de civilité que l'on fait au début et à la fin d'un combat ou d'une leçon. Ce geste peut être adressé à l'adversaire, au directeur de combat, à l'assistance. Le salut des armes est une sorte de chorégraphie armée spectaculaire comprenant des attaques simulées, des parades, des appels, des rassemblements et de nombreux saluts » (**Glossaire**).

— « Geste de civilité que l'on fait au début et à la fin d'un combat ou d'une leçon » (**Lexique**).

Santelli. — « Sabre. Maître italien ayant enseigné en Hongrie, créateur d'un système défensif appelé 2^e système (seconde, prime, quinte) » (**Glossaire**).

Sauter. — « Se dit des personnes qui, dans le développement, levant le pied trop haut, au lieu de raser le sol, décrivent un cercle et non une ligne droite ; ils perdent du temps, dérangent leur corps, et ralentissent le développement » (**La Boëssière**).

— « Se dit d'un tireur dont le pied droit s'élève dans le développement, au lieu de raser le sol » (**Gomard**).

— « Défaut qui consiste à trop lever le pied droit dans le développement, au lieu de raser le sol » (**Prévost**).

Seconde. — « Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dehors, prise la pointe plus basse que la main placée en pronation. Sabre. Position couvrant le côté droit, prise la pointe plus basse que la main, la main renversée, le pouce à gauche, le tranchant tourné vers la droite » (**Glossaire**).

Seconde intention. — « Se dit d'une action qui tend à induire l'adversaire en erreur dans sa démarche tactique » (**Glossaire**).

— « Exploitation d'une réaction adverse prévisible provoquée par une action initiale qui permet l'anticipation. Se dit d'une action qui tend à induire l'adversaire en erreur dans la démarche tactique » (**Lexique**).

— « Projet tactique offensif qui consiste à :

- provoquer une offensive ou une contre-offensive adverse
- mettre en échec l'action par une défensive prévue
- passer à l'offensive dans des conditions favorables.

Pour tenter une simplification, nous pourrions considérer que l'intention voudrait dire

l'intention de la touche. Ainsi, lorsque le tireur attaque, il a l'intention d'aller toucher et tout ce qui fait pour y parvenir est une première intention. Dans l'hypothèse où le tireur veut provoquer une offensive de son adversaire, il utilise alors l'intention de son adversaire de le toucher, pour se défendre et placer sa touche. Il y aurait alors 2 intentions de touche, ce qui pourrait constituer ce concept de seconde intention. » (Philippon, *Le seconde intention ou la clé de la victoire*, 2022)

Sentiment du fer. — « *Le sentiment du fer est la seconde vue du tireur ; c'est la surveillance continue des mouvements de l'épée ennemie par le contact seul des fers ; c'est le toucher délicat des lames qui se communique aux doigts et qui nous avertit des desseins ennemis* » (Gomard).

— « *Le sentiment du fer est le contact rationnel de l'épée de l'adversaire* » (Grisier).

— « *Qualité qui consiste à se rendre compte des intentions offensives ou défensives de l'adversaire par le contact du fer* » (Prévost). Pour Prévost, cette qualité est aussi désignée par le terme **Tact**.

Septime. — « *Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dessous, la pointe plus basse que la main placée en supination. Septime haute, ou septime enlevée (voir demi-cercle)* » (Glossaire).

Serrer la mesure. — « *C'est avancer, marcher* » (Prévost).

Sixte. — « *Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dessus, prise la pointe plus haute que la main placée en supination. La garde de sixte est considérée comme la garde traditionnelle* » (Glossaire).

Soie. — « *Prolongement de la lame qui permet l'assemblage de la coquille, de la poignée et du pommeau* » (Glossaire).

— « *Partie de la lame qui permet l'assemblage de la coquille, de la poignée et du pommeau* » (Lexique).

Stratégie. — « *Planification anticipée de la conduite du match ou de la touche* » (Lexique).

Supination. — « *La main peut être tournée de trois manières : lorsqu'elle est tournée les ongles en l'air, on dit qu'elle est tournée de quarte* » (Lafaugère). L'auteur précise : « *D'où vient que vous n'employez pas le nom de "supination" pour désigner la main tournée de quarte [...] ? Il est plus naturel de dire tournez les ongles en l'air quand il s'agit de la main de quarte [...] bien que les mots "supination" et "pronation" soient français, ils ne sont pas assez en usage dans notre langue pour être à la portée de tous les élèves, auxquels il faudrait une explication préalable pour leur donner la valeur de ces mots[†]* ».

— « *La supination est l'état du poignet quand les ongles sont tournés vers le ciel. [...] C'est se servir d'une mauvaise dénomination de dire que la "main est en quarte" quand les ongles sont tournés vers le ciel [...] Si les ongles sont tournés vers le ciel, la main n'est pas plus en quarte, qu'elle n'est en sixte, en septime, ou en octave, on doit dire qu'elle est en supination* » (Gomard). L'auteur précise en outre : « *La pronation est la position la plus naturelle, c'est celle qu'emploie volontiers celui qui n'a rien appris. La supination est une conquête de l'art et ne s'acquiert que par l'exercice* ».

— « *Position de la main lorsque les ongles sont tournés vers le ciel. Son opposé est pronation* » (Prévost).

— « *Position de la main, lorsque la paume est tournée vers le ciel* » (Lexique = Glossaire).

[†] « *Pour rendre plus facile l'exercice du sabre, il ne faut pas employer avec le soldat des termes d'art, mais des expressions simples, qu'il puisse saisir promptement* » Müller, *Théorie sur l'escrime à cheval*, Paris, 1816.

— T —

Tac. Voir **Parade**. — « Parer du tac, c'est écarter la lame adverse avec un battement » (*Glossaire*).

Tac-au-tac. — « Se dit d'une riposte directe ou droite détachée du fer après une parade sèche. Cette appellation est une onomatopée qui sert à peindre que la parade et la riposte sont tellement rapides qu'elles se confondent, pour ainsi dire » (**Prévo**st).

Tactique. — « Aménagement de la stratégie dans l'action » (*Lexique*).

Taille. — « Terme ancien désignant un coup porté par le tranchant de l'arme » (*Lexique*).

Temps. — « Le temps est la durée d'une action » ou encore « est la mesure nominale d'une action » (**Danet**).

— « C'est une attaque avec opposition, sur une attaque composée, interceptant la ligne où doit se terminer la finale » (**Prévo**st).

— « Le temps est la durée d'une action simple. Le temps est, et a toujours été, une des conventions essentielles de l'escrime au fleuret et au sabre » (*Glossaire*).

— « Le temps est la durée d'une action simple » (*Lexique*).

— « Le temps d'escrime est la durée d'exécution d'une action simple » (**Règlement FIE**, t.6).

— « Le temps est tout d'abord l'instant de déclenchement d'une action, ce paramètre s'améliore par la pratique du combat c'est-à-dire avec l'expérience. Le temps est ensuite la durée d'exécution de l'action, ce paramètre s'améliore par l'entraînement » (**Lullien**).

Tension. — « C'est allonger le bras sur une attaque de l'adversaire sans s'en préoccuper. On dit familièrement "tendre la broche" » (**Prévo**st).

— « La contre-attaque peut être également pratiquée, avec à-propos, sur une attaque simple insuffisamment couverte. Elle consiste alors en une simple tension du bras ; elle est appelée, pour ce motif, tension » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 4).

Tête. — « Sabre. Partie de la cible constituée par le dessus du masque. Donne son nom à l'attaque portée au masque » (*Glossaire*).

Tierce. — « Fleuret. Épée. Position couvrant la ligne du dessus, prise en pronation, la pointe plus haute que la main. La garde de tierce fut, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la seule en usage. Sabre. Position couvrant le côté droit, prise la pointe plus haute que la main, le tranchant tourné vers la droite, le pouce en dessus » (*Glossaire*).

Tirer à bras raccourci. — « Veut dire retirer la main armée avant de la porter en avant » (**Cordelois**).

Tirer dans le fer. — « Est une faute commune aux commençants ; au lieu de tirer dans le jour que présente l'adversaire, ils tirent dans le côté où il est couvert, et par ce moyen se trouvent parés sans que le pareur en ait eu l'intention » (**La Boëssière**).

— « C'est porter une botte du côté où l'adversaire est couvert » (**Lafaugère**).

— « C'est attaquer dans une ligne où l'adversaire est déjà couvert » (**Prévo**st).

Tireur. — « Escrimeur entrain de disputer un assaut ou un match » (*Glossaire*).

— « Escrimeur qui dispute un assaut ou un match » (*Lexique*).

Touche. — « Coup porté sur l'adversaire avec la pointe ou le tranchant de son arme. Au

fleuret il faut considérer deux cas :

touche valable : coup porté sur une partie de la cible.

touche non valable : coup atteignant l'adversaire, hors des limites de la cible.

Au cours d'un match la touche validée par l'arbitre est comptée comme point » (**Lexique**).

Toucher. — « Atteindre l'adversaire avec la pointe ou le tranchant de son arme. Touche valable : coup porté sur une partie de la cible. Touche non valable : coup atteignant l'adversaire, hors des limites de la cible. Les combats sont évalués en touches données et en touches reçues » (**Glossaire**).

Tour d'épée. — « C'est passer l'épée par dessus la pointe de celle de l'adversaire, puis revenir dans la ligne de l'engagement, en tirant au corps » (**Lafaugère**).

— « Attaque composée d'un coupé et d'un dégagement que l'on exécute sans temps d'arrêt » (**Glossaire**).

Tourné du poignet. — « Position prise par le poignet, par rapport seulement à l'action de tourner les ongles vers le ciel ou vers la terre, par rapport seulement à l'état plus ou moins prononcé de supination ou de pronation » (**Gomard**).

Tranchant. — « Sabre. Partie de la lame, opposée au dos, appelée parfois taille » (**Glossaire**).

— « Au sabre. Partie de la lame, opposée au dos, appelée parfois taille » (**Lexique**).

Tromper. — « Tromper a dans l'escrime la même signification que le mot éviter. On dit tromper une parade, **tromper un engagement**, **tromper une attaque à l'épée**, pour exprimer que le fer se soustrait à l'action de ces trois différents mouvements » (**Gomard**). L'auteur n'emploie qu'un seul terme là où nous en employons aujourd'hui deux : **tromper** et **dérober**.

— « C'est éviter les parades de son adversaire en tirant sur lui, soit en attaquant, soit en ripostant par des coups composés » (**Cordelois**).

— « Tromper, c'est, d'une manière générale, soustraire le fer à une action défensive adverse » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « Est l'action qui consiste à soustraire la pointe à la parade adverse en finale de la feinte » (**Thirioux**, fleuret, chap. 14).

— « Soustraire sa lame à la parade adverse » (**Glossaire**).

— « C'est soustraire la lame à la parade adverse » (**Lexique**).

— « C'est soustraire sa lame à une parade adverse. L'action qui permet ceci est un dégagement ou un contre dégagement, celui qui trompe provoque l'action de parer » (**Lullien**).

— U —

Une-deux. — « C'est la feinte de dégagé et le dégagement » (**Lafaugère**).

— « Quand l'attaque est composée d'une feinte de dégagement pour tromper une parade directe, elle est appelée, par abréviation, **une-deux** » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « Fleuret. Épée. Enoncé abrégé d'une action offensive, composée d'une feinte de dégagement, suivie du trompement d'une parade directe » (**Glossaire**).

— « La feinte de dégagement dégager » (**Lexique**).

Une-deux-trois. — « Quand elle [l'attaque] est composée de deux feintes de dégagement, pour tromper deux parades directes, elle est appelée **une-deux-trois** » (**Règlement 1908**, Titre II, chap. 1, art. 2).

— « *Fleuret. Épée. Énoncé abrégé d'une action offensive, composée d'une feinte de dégagement, suivie du trompement de deux parades directes. Attaques par une-deux, une-deux-trois. Ripostes par une-deux, une-deux-trois* » (*Glossaire*).

— V —

Variétés d'actions offensives. — « *Elles comprennent : la reprise, la remise, le contre-temps (voir ces termes)* » (*Glossaire*).

Ventre. — « *Sabre. Partie basse gauche de la cible* » (*Glossaire*).

Volte. — « *Porter le corps à droite ou à gauche en pivotant sur le pied droit. C'est un mouvement dont on ne se sert plus que dans l'école italienne* » (*Prévost*).

— « *Tour complet* » (*Glossaire*).

— RÉFÉRENCES —

- **Baudry**, *L'escrime pratique au XIX^e siècle*, Paris, 1893.
- **Cléry**, *L'escrime aux trois armes*, Amphora, Paris, 1965.
- **Cléry**, *Traité d'escrime de pointe*, Société Française de Presse, 1948.
- **Cléry**, *L'escrime*, Que sais-je, 1973.
- **Cordelois**, *Leçons d'armes*, Paris, 1872.
- **Danet**, *L'art des armes*, Paris, 1767.
- **Delhomme, Di Martino, Carre**, *L'esprit de l'épée, une approche tactique et mentale*, Amphora, 2016.
- *Glossaire rédigé par la Commission Pédagogique Nationale de la FFE*, 1973. Commission composée des Maîtres : Barabino, Cléry, Donnadiou, Grisoni, Lacaze, Pecheux, Revenu, Thirioux.
- **Gomard**, *La théorie de l'escrime*, Paris, 1845.
- **Grisier**, *Les armes et le duel*, Paris, 1847.
- **La Boëssière**, *Traité de l'art des armes*, Paris, 1818.
- **Lafaugère**, *Nouveau manuel complet d'escrime*, Paris, 1838.
- *Lexique rédigé par la Commission des éducateurs*, 2008.
- **Lhomandie**, *La Xiphonomie ou l'Art de l'Escrime*, Angoulême, 1821.
- *Manuel d'escrime. Approuvé par M. le Ministre de la Guerre le 18 mai 1877*, Imprimerie Nationale, Paris, 1877.
- **Prévost**, *Théorie pratique de l'escrime*, De Brunhoff, Paris, 1886.

- **Règlement d'escrime (Fleuret – Épée – Sabre)**. Approuvé par le Ministre de la Guerre le 6 mars 1908, Imprimerie Nationale, Paris, **1908**.
- **Règlement pour les épreuves de la FIE, 2011**.
- **Thirioux**, *Escrime moderne*, Amphora, Paris, **1970**.

